COMMISSION DE GESTION

DU

POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX
EN 2002

AVRIL 2003

TABLE DES MATIÈRES

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES 3

1.1 Gestion et organisation 3

1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire 3
1.1.2 Les magistrates et les magistrats 4
1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière 4
1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris) 4
1.1.2.3 Les juges de la juridiction des Prud'hommes 4
1.1.3 Les avocates et avocats 4
1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs 5

1.2 Budget 6

1.2.1 Le budget de fonctionnement 6
1.2.1.1 Les charges 6
1.2.1.2 Les revenus 6
1.2.1.3 Commentaire 6
1.2.2 Le budget d'investissement 7

1.3 Etat-major et direction opérationnelle 7

1.3.1 Le secrétariat général 7
1.3.2 L'équipe de direction 7
1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice 7
1.3.3.1 Une démarche qualité 7
1.3.3.2 Les priorités 7
1.3.3.3 Les objectifs de l'encadrement 8
1.3.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad) 8

1.4 Activités des services centraux 8

1.4.1 Le service des ressources humaines 8
1.4.2 Les services financiers 9
1.4.3 La direction des systèmes d'information 10
1.4.3.1 La direction de projets 10
1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA) 11
1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB) 11
1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP) 11
1.4.4 Les services généraux 11
1.4.4.1 Le service des pièces à conviction 11
1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil 11
1.4.4.3 Le service du courrier 12
1.4.5 L'assistance juridique 12
1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux 13

2 ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS 13

2.1 Approche globale - Civil, Pénal, Administratif 13

2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2002 13
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal 14
2.1.3 Statistiques globales du domaine civil 14
2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif 14
2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique 14

2.2 Approche par juridiction 15

2.2.1 La Cour de justice 15
2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour 15
2.2.1.2 La Présidence 15
2.2.1.3 La Chambre civile 15
2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires 15
2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers 16
2.2.1.6 L'Autorité de surveillance 16
2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale 17
2.2.3 La Chambre d'accusation 17
2.2.4 La Cour de cassation 17
2.2.5 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances 18
2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif 19
2.2.6.1 Tribunal des conflits 19
2.2.6.2 Le Tribunal arbitral 19
2.2.6.3 Les Commissions diverses 19
2.2.7 La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO). 19
2.2.8 Les Commissions cantonales de recours 20
2.2.8.1 Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales 20
2.2.8.2 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux 20
2.2.8.3 La Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC) 21
2.2.8.4 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE) 21
2.2.8.5 La Commission du barreau 21
2.2.9 Le Tribunal de première instance 22
2.2.10 Le Tribunal de police 23
2.2.11 La juridiction des baux et loyers 24
2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers 24
2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers 25
2.2.12 La juridiction des prud'hommes 25
2.2.13 Le Tribunal tutélaire 27
2.2.14 La Justice de Paix 27
2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse 27
2.2.16 Le Ministère public 28
2.2.16.1 Statistiques globales 28
2.2.16.2 Détail des opérations 28
2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation 29
2.2.17 L'Instruction 29
2.2.17.1 Procédures pénales 29
2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition 29
2.2.17.3 Activités des juges d'instruction 29

Annexes:
Tableaux des magistrates et des magistrats 33
Evénement de la vie judiciaire en 2002 46

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 2002

Introduction du compte rendu de l'activité en 2002

La précédente législature judiciaire (du 1er juin 1996 au 31 mai 2002) a connu un accroissement constant et important du nombre des affaires traitées par le Pouvoir judiciaire. Parallèlement, les moyens mis à sa disposition ont été renforcés, mais de manière trop modeste pour absorber l'augmentation des tâches confiées aux juridictions.

Les résultats de l'exercice 2002 ont confirmé la tendance précitée, ce dans tous les domaines du droit, qu'ils soient civil, pénal ou administratif.

Conséquemment, le Pouvoir judiciaire a œuvré dans trois directions principales.

En premier lieu, la Commission de gestion a présenté un projet de budget sensiblement augmenté, permettant essentiellement, sur le plan de sa gestion administrative, la stabilisation d'une partie de son personnel auxiliaire. Il doit être relevé avec satisfaction que le Grand Conseil, en adoptant ledit budget, a visiblement entendu la voix du Pouvoir judiciaire.

D'autre part, le Pouvoir judiciaire a entrepris une réflexion globale sur ses besoins pour la législature – en magistrats et en collaborateurs – afin de répondre à la forte augmentation des procédures. Premiers résultats de cette réflexion, le Pouvoir judiciaire a proposé plusieurs réformes législatives visant notamment au renforcement de la filière pénale.

Enfin, le Pouvoir judiciaire a publié en 2002 les résultats de la vaste enquête de satisfaction qu'il avait menée auprès des justiciables, des avocats et des notaires. Cette enquête a permis au Pouvoir judiciaire d'identifier les besoins des justiciables et des praticiens. Sur cette base, ont été initiées de nombreuses réformes visant à l'amélioration du fonctionnement des juridictions et des services centraux.

Le Pouvoir judiciaire reste déterminé à œuvrer sans relâche au maintien d'une justice efficace et de qualité.

Daniel Zappelli
Président de la Commission
de gestion du Pouvoir judiciaire

1 Informations générales

1.1 Gestion et organisation

1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 9 présidents de juridiction et de deux fonctionnaires élues, elle est assistée du Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un-e Président-e de département. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au Secrétaire général du Pouvoir judiciaire (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, sans passer par le Département de justice, police et sécurité (DJPS). Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Le 24 juin 2002, la Commission de gestion a adopté le projet de budget 2003 du Pouvoir judiciaire. Après négociation avec la présidente du Département des finances, le Pouvoir judiciaire a accepté de différer d'un an une

partie de ses demandes en matière de stabilisation d'auxiliaires et de reporter certaines demandes de postes supplémentaires, mais a maintenu celles visant à renforcer la filière pénale et à revaloriser le statut des magistrat-e-s de carrière.

Durant l'été, trois projets de lois ont ainsi été transmis par la Commission de gestion au Conseil d'Etat. Celui-ci n'a, cependant, pas voulu les lier à la procédure budgétaire, de sorte que leur financement n'a pas été inclus dans le projet de budget 2003 présenté au Grand Conseil. En revanche, et conformément à la LOJ, le Conseil d'Etat a accepté qu'il y soit fait expressément référence dans l'exposé de motifs du projet de budget.

Les députés ont ainsi été formellement informés des attentes du Pouvoir judiciaire. En octobre 2002, ce dernier a également eu l'occasion de préciser ses demandes lors de l'audition, par la Commission de finances du Grand Conseil, d'une importante délégation emmenée par le Procureur général. Sous réserve de quelques modifications d'ordre technique, ce projet a été adopté par le Grand Conseil.

En 2002, les relations avec le Pouvoir législatif ont connu un nouveau développement. Le 13 mai et pour la 1ère fois, un déjeuner de travail a réuni le bureau du Grand Conseil et la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire. Cette réunion fut également l'occasion pour le Président Bernard Annen de prendre officiellement congé de M. Bernard Bertossa, Procureur général. Un second déjeuner de travail a été organisé en automne.

1.1.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire sont élu-e-s tous les six ans.

Lors des élections générales du 21 avril 2002, le Procureur général a été élu par le peuple. Ce fut également le cas des deux juges assesseurs à la Chambre d'accusation et des quatre juges assesseur-e-s au Tribunal de police. L'ensemble des autres élections, à savoir celles des 72 autres magistrat-e-s de carrière et des 111 autres magistrat-e-s judiciaires (non de carrière) ont été tacites, le nombre de candidat-e-s étant équivalent au nombre de poste à pourvoir.

Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

L'entrée en vigueur, le 23 mars 2002, de la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire du 25 janvier 2002, a modifié le nombre de postes de juges du Tribunal de première instance et de police qui est passé de 19 à 21 juges, dont 4 à mi-charge.

L'adoption, par le Grand Conseil le 21 février 2002, de la loi modifiant la loi d'application dans le canton de Genève de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite a conduit à la création de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, remplissant la fonction d'autorité cantonale de surveillance, au sens de l'article 13 de la loi fédérale. Entrée en vigueur le 1er décembre 2002, elle est composée de deux magistrat-e-s de carrière, deux magistrats suppléants, 8 juges assesseur-e-s et 4 assesseur-e-s suppléant-e-s

Les juges de la juridiction des Prud'hommes sont élu-e-s séparément. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1er mars 2000, de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, 434 juges ont été élu-e-s pour la législature 2000-2006 (cf. 1.1.2.3 ci-dessous).

1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 75 magistrat-e-s, dont quatre à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2002, on comptait 34 femmes, lesquelles représentaient 45,33% de cette catégorie de magistrats.

	2000	2001	2002
Parti radical	13 magistrat-e-s soit 18,1%	13 magistrat-e-s soit 18,1%	14 magistrat-e-s soit 18,7%
Parti socialiste	18 magistrat-e-s* soit 25%	17 magistrat-e-s soit 23,6%	18 magistrat-e-s* soit 24%
Parti libéral	19 magistrat-e-s soit 26,4%	17 magistrat-e-s soit 23,6%	17 magistrat-e-s soit 22,7%
Parti démocrate chrétien	14 magistrat-e-s soit 19,5%	14 magistrat-e-s soit 19,4%	14 magistrat-e-s* soit 18,7%
Les Verts	5 magistrat-e-s* soit 7%	7 magistrat-e-s* soit 9,7%	8 magistrat-e-s* soit 10,7%
Alliance de gauche	3 magistrat-e-s soit 4,2%	4 magistrat-e-s* soit 5,6%	4 magistrat-e-s* soit 5,3%
Total des magistrat-e-s	**72 magistrat-e-s****	**72 magistrat-e-s****	**75 magistrat-e-s*****

* dont une demi-charge
** dont deux demi-charge
*** dont quatre demi-charge

1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2002, on comptait 131 magistrat-e-s non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 54 juges suppléant-e-s et 70 juges assesseur-e-s.

Sur les 131 magistrat-e-s non de carrière, on comptait 35 femmes, lesquelles représentaient 25,71% de cette catégorie de magistrats.

1.1.2.3 Les juges de la juridiction des Prud'hommes

Le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, est fixé avant chaque législature par le Conseil d'Etat après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges au total, soit 230 juges employeurs et autant de salariés. Cela étant, tous les postes n'ont pu être pourvus en début de législature, et la Juridiction a connu son lot de décès et de démissions. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2002, à 410 au total, soit 211 juges employeurs et 199 juges salariés. Les juges femmes représentent 24,9% de cette catégorie de magistrats.

1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrat-e-s de carrière avec le nombre des avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires, dont la Commission du barreau tient le registre cantonal.

	2000	2001	2002
Avocates et avocats	1'174	1'222	1'059
Avocates et avocats stagiaires	361	390	271
Total	**1'535**	**1'612**	**1'330**

L'entrée en vigueur simultanée, le 1er juin 2002, de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats et de la nouvelle loi genevoise sur la profession d'avocat, a conduit la Commission du barreau, dorénavant rattachée administrativement au Pouvoir judiciaire, à questionner tous les avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires inscrit-e-s au tableau tenu jusqu'alors par le Procureur général pour leur demander de confirmer leur inscription. Cette consultation a permis d'épurer la liste, ce qui explique la diminution sensible du nombre des avocat-e-s, certains d'entre eux ayant omis, par le passé, d'annoncer avoir quitté le barreau ou terminé leurs stages.

Le nombre des avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 6.

Au 31 décembre 2002, pour une population de 427'705 habitant-e-s, Genève comptait un-e magistrat-e de carrière pour 5'703 habitant-e-s et un-e avocat-e pour 322 habitant-e-s.

1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2002, les greffes des juridictions, (y compris les commissions cantonales de recours et la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites), le secrétariat général et les services centraux comptaient 290,54 postes permanents ou non, occupés par 326 personnes, dont 214 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 65,6% de l'effectif.

De plus, 20 avocat-e-s stagiaires et 8 apprenti-e-s étaient en formation dans les différents services du Pouvoir judiciaire.

Evolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

a) Nombre de postes

	2000	2001	* 2002
Nombre de postes des greffes dont:	**204,60**	**221,73**	**243,38**
– fonctionnaires	146,00	154,83	155,78
– employé-e-s	33,30	44,60	56,60
– auxiliaires	25,30	22,30	31,00
– du SG et des services centraux dont:	**35,99**	**43,84**	**47,16**
– fonctionnaires	21,04	27,14	32,66
– employé-e-s	6,90	11,20	6,00
– auxiliaires	8,05	5,50	8,50
Total	**240,59**	**265,57**	**290,54**

* y compris le personnel de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, entrée en fonction le 1er décembre 2002.

a) Nombre de personnes

	* 2000	2001	2002
Nombre de personnes des greffes dont:		**249**	**274**
– fonctionnaires		173	175
– employé-e-s		51	64
– auxiliaires		25	35
– du SG et des services centraux dont:		**48**	**52**
– fonctionnaires		30	37
– employé-e-s		12	6
– auxiliaires		6	9
Total		**297**	**326**

* données non disponibles

Les augmentations d'effectifs sont consécutives, principalement, à l'engagement des 3 premières tranches annuelles de 5 secrétaires-juristes, conformément à l'accord «25 postes sur 5 ans» passé avec le Grand Conseil en 1999, à l'intégration des commissions de recours, précédemment rattachées au département de l'action sociale et de la santé et à la Chancellerie, à la création du service du courrier et à la création de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, ainsi qu'à l'engagement, en qualité d'auxiliaires ou à la stabilisation, de personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, s'agissant de l'effectif total, les contraintes budgétaires nous ont conduit, depuis plus de 15 ans, à développer une intense collaboration avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et plus récemment avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 520 contrats, d'une durée comprise entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant près de 3'300 mois de travail.

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2000	2001	2002
Nouveaux contrats	29	16	12
Nombre de mois de travail	276	128	185

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1er janvier 2002, ce sont en réalité 27 chômeuses et chômeurs, dont 13 femmes, que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Pouvoir judiciaire durant l'année 2002. Le total de leurs mois d'activité (185) durant cette période équivaut à 15,42 postes à plein temps.

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaboratrices et colla-

borateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

L'objectif reste de stabiliser, par étape, cette catégorie de collaboratrices et collaborateurs, d'abord en les engageant comme auxiliaires puis, dans le cadre des effectifs budgétaires ou de postes supplémentaires accordés par le Grand Conseil, de les engager comme employé-e-s.

Ainsi, en 2002, 8 de ces chômeurs et chômeuses ont pu être engagé-e-s en qualité d'auxiliaires et 5 auxiliaires ont été stabilisé-e-s avec un statut d'employé-e.

1.2 Budget

Dans l'attente de la nouvelle application budgétaire, le budget du Pouvoir judiciaire a continué d'émarger à celui du Département de justice, police et sécurité (DJPS).

1.2.1 Le budget de fonctionnement

1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et de la sécurité.

Evolution des charges de fonctionnement

	2000	2001	* 2002
ETAT	6'064'903'801.-	6'375'523'076.-	7'197'450'757.-
DJPS	660'646'153.-	652'271'474.-	477'790'551.-
Soit % du budget de l'Etat	10,89 %	10,23 %	6,64 %
Pouvoir judiciaire	66'632'155.-	69'916'214.-	73'620'336.-
Soit % du budget de l'Etat	1,09 %	1,09 %	1,02 %
Soit % du budget du DJPS	10,08 %	10,72 %	15,41 %

* chiffres provisoires

Entre 2000 et 2002, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 18,67% et celles du Pouvoir judiciaire de 10,5%. Celles du DJPS ont diminué de 27,68%, suite notamment au transfert des TPG au département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement en 2002.

L'évolution des frais variables du Pouvoir judiciaire s'explique notamment par :

- l'inflation cumulée (1,7% pour la période décembre 2000-décembre 2002);
- la diminution de 10,17% des frais d'assistance juridique – taxations et émoluments – (Fr. 6'492'957.- en 2000; Fr. 5'832'405.- en 2002);
- la diminution de 12,95% des frais de placement des mineurs (Fr. 3'199'676.- en 2000; Fr. 2'785'209.- en 2002) pris partiellement en charge par le nouvel office pénitentiaire;
- l'augmentation de 27,84% de la rémunération des prestations fournies par des tiers (Fr. 5'301'214.- en 2000; Fr. 6'777'050.- en 2002).

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrat-e-s et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé, quant à elle, de 18,79% (Fr. 42'247'079.- en 2000 Fr. 50'186'961.- en 2002). En francs constants, l'augmentation est de 16,81%. Elle s'explique principalement par les mécanismes salariaux et les augmentations d'effectifs.

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de **1%** (1,02%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et que, malgré la création ou le transfert de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué au Pouvoir judiciaire a diminué par rapport aux années 2000-2001 (1,09%).

1.2.1.2 Les revenus

Evolution des revenus

2000	2001	2002
23'712'998.-	25'172'412.-	20'065'753.-

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2002, sont notamment :

- la contribution des magistrats à leur caisse de pension : Fr. 852'793.-;
- les remboursements de frais de justice : Fr. 1'874'962.-;
- la facturation des imputations internes (dont près de 90% sont des mainlevées du Tribunal de première instance) : Fr. 1'162'095.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement : Fr. 1'298'801.-;
- le produit des amendes infligées par le Parquet et l'Instruction : Fr. 458'373.-;
- le produit de la vente de photocopies : Fr. 358'376.-.

a) Les émoluments

	2000	2001	2002
Emoluments	12'151'066.-	11'966'116.-	12'359'438.-

L'augmentation des émoluments est notamment consécutive à celle du volume des affaires civiles.

b) Les confiscations

	2000	2001	2002
Confiscations	4'834'824.-	6'133'950.-	2'157'666.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2002 s'est élevé à Fr. 489'440.-, dont la moitié (Fr. 244'720.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2002, environ 74 millions de francs ont été confisqués dont près de 13 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995. On doit toutefois constater que le montant des confiscations en matière de stupéfiants a considérablement diminué. C'est non seulement le résultat d'une politique criminelle active et d'une plus grande vigilance de la place financière, mais aussi la conséquence d'une réorganisation des réseaux locaux de trafiquants.

1.2.1.3 Commentaire

En raison de l'effet combiné : baisse des revenus de confiscations et augmentation des charges liées à l'intégration ou à la création de juridictions administratives, le

coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 42'919'157.- en 2000 à Fr. 53'554'583.- en 2002, soit une augmentation de 24,78%. En francs constants, l'augmentation est de 22,69%.

En 2002, le coût annuel net par habitant s'est élevé à Fr. 125,21, soit un peu plus de Fr. 10.– par mois.

1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	2000	2001	* 2002
ETAT	388'793'550.-	565'105'127.-	537'095'862.-
DJPS	20'695'993.-	15'135'256.-	15'175'685.-
Soit % du budget de l'Etat	5,32%	2,67%	2,83%
Pouvoir judiciaire	3'588'995.-	1'028'314.-	1'671'277.-
Soit % du budget de l'Etat	0,92%	0,18%	0,31%
Soit % du budget du DJPS	17,34%	6,80%	11,01%

* chiffres provisoires

1.3 Etat-major et direction opérationnelle

1.3.1 Le secrétariat général

A la faveur de la modification des articles 75A à 75D LOJ, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, le poste d'Administrateur du Palais de justice, rattaché au DJPS, est devenu celui de Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, dépendant directement de la Commission de gestion.

Ces deux premières années d'autonomie administrative ont été consacrées à la reprise des tâches précédemment placées sous la responsabilité du DJPS et à l'identification ou à la clarification des procédures administratives transversales impliquant notamment le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, la Chancellerie, l'Office du personnel, la comptabilité générale et la direction du budget du département des finances. Cela a nécessité la mise en place progressive d'un état-major, le secrétariat général, qui réunit, autour du Secrétaire général, les responsables des fonctions :

– Ressources humaines – Finances – Systèmes d'information – Services généraux.

Le secrétariat général s'est donné pour mission d'œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement, en contribuant à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies

– favorisant l'épanouissement de chacune et chacun

– pour une justice efficace et de qualité.

1.3.2 L'équipe de direction

Outre leurs nouvelles tâches d'état-major, les membres du secrétariat général ont continué d'assurer leurs responsabilités de chefs des services centraux et, en cette qualité, de participer avec les 12 greffiers et greffières de juridiction à la direction opérationnelle de l'administration du Pouvoir judiciaire.

Conformément à la Charte de l'encadrement, adoptée fin 2000, la mission de cette direction est :

- d'œuvrer au fonctionnement optimal des greffes et des services centraux ainsi qu'à leur adaptation au changement ;
- de développer une politique commune de gestion.

Cette évolution du management, au niveau du Pouvoir judiciaire dans son ensemble, a rendu nécessaire une réflexion et une redéfinition des rôles et des responsabilités des greffiers et des greffières de juridiction, ainsi que des autres cadres (cf. groupe «Rôles et Responsabilités» ci-dessous).

On relèvera que, sur les 18 cadres supérieurs de l'administration du Pouvoir judiciaire, 8 sont des femmes.

1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice

1.3.3.1 Une démarche qualité

En 1995, le Pouvoir judiciaire s'est engagé dans une «démarche qualité» ayant pour but d'améliorer les prestations et de mieux répondre, dans les limites de la loi, aux attentes des justiciables et de leurs mandataires.

De manière à disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer dans le temps l'appréciation qualitative faite, par les utilisateurs, des activités déployées au Palais de Justice, deux enquêtes de satisfaction ont été menées successivement en hiver 1995, puis au printemps 1997.

La première s'adressait aux avocats et notaires genevois, la deuxième aux justiciables résidant dans le canton.

La quantité et la qualité des réponses reçues ont été révélatrices de l'intérêt qu'ont suscité ces enquêtes. (cf. compte rendu de l'activité des Tribunaux en 1996, page 4, et compte rendu de l'activité des Tribunaux en 1997, page 4 ainsi que les résultats complets des enquêtes sur le site www.geneve.ch/tribunaux).

Deux nouvelles enquêtes ont été menées en automne 2001. Elles ont permis de faire le bilan de l'évolution de la perception du fonctionnement de la justice durant la législature judiciaire qui s'est terminée le 31 mai 2002 (cf. *rapport adopté par la Commission de gestion le 13 mai 2002).*

1.3.3.2 Les priorités

Les enquêtes auprès des justiciables ont permis de dégager trois priorités, approuvées par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, à savoir :

- la rapidité de traitement des affaires ;
- le développement de la compétence et de la courtoisie des magistrats et des fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et la formation continue ;
- l'information des justiciables sur le fonctionnement des Tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

Les enquêtes auprès des avocats ont permis de dégager quatre priorités, approuvées par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, à savoir :

- L'amélioration du recrutement, de la formation et du contrôle des magistrats;
- La clarification du rôle et des responsabilités du Conseil supérieur de la magistrature;
- L'amélioration de l'accès à la jurisprudence genevoise;
- L'amélioration de la gestion des audiences.

Un inventaire de toutes les actions entreprises ou projetées au sein des juridictions et des services, depuis les premières enquêtes de satisfaction, a été établi.

Il détermine six degrés de priorité et recense plus de 260 actions.

1.3.3.3 Les objectifs de l'encadrement

De manière à fixer des objectifs communs dans la gestion et le fonctionnement des services, le Secrétaire général du Pouvoir judiciaire a constitué, avec l'ensemble des cadres du Palais, des groupes de travail chargés de fixer des objectifs communs et de conduire le changement dans le fonctionnement des greffes et des services centraux.

– Le groupe **«Rôles et Responsabilités»** élabore et met à jour les directives administratives de manière à uniformiser les pratiques en matière de gestion des dossiers du personnel. De plus, après avoir élaboré avec l'aide d'un consultant externe une nouvelle description de la fonction de greffier-ère de juridiction, adopté le 14 mai 2001 par la Commission de gestion, il procède à l'état des lieux des rôles et responsabilités, dans le domaine administratif, des différents acteurs et actrices du Pouvoir judiciaire.

– Le groupe **«Encadrement»** organise des cours d'initiation à la procédure civile, pénale et administrative ainsi qu'à l'organisation judiciaire. Cette formation interne est obligatoire pour les nouveaux collaborateurs et facultative pour les anciens. 12 cours ont été donnés en 2002. Le groupe a, par ailleurs, mené une réflexion sur les problèmes d'éthique et de devoir de réserve des fonctionnaires. Enfin, la mise sur pied d'une procédure de premiers secours est en cours.

– Le groupe **«Charte de l'encadrement»**, chargé d'élaborer des documents qui favorisent le développement d'une culture d'entreprise, a préparé un «référentiel du management des cadres du palais», adopté en février 2000 et rédigé une *Charte de l'encadrement*. Cette dernière a été approuvée par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire. Depuis le 4 décembre 2000, elle est signée par l'ensemble des cadres du Palais.

  En 2002, le groupe a entrepris diverses actions pour promouvoir un management conforme aux principes de la Charte. Il a notamment analysé les données relatives à ce domaine ressortant des enquêtes de satisfaction menées, en automne 2001, auprès des collaborateurs et des collaboratrices. Le groupe a également organisé une séance-débat, réunissant l'ensemble des cadres du pouvoir judiciaire exerçant des responsabilités hiérarchiques, en vue de sensibiliser l'encadrement aux valeurs et principes de la Charte, ainsi qu'à l'utilisation d'un référentiel de management.

– Le groupe **«Communication-information»** a mis en place des structures et des outils de communication et d'information à l'attention tant des magistrats et des collaborateurs que des justiciables et de la population en général.

  Un journal interne, intitulé «Info-Palais» est régulièrement publié (trois fois en 2002). Une collection de «guides pratiques» à l'attention des justiciables a été crée. Elle compte *six brochures* d'information dont trois ont été éditées en 2002 (Le Parquet du Procureur général; Les successions; Les témoins). Deux sont en préparation.

  Le site Internet du Pouvoir judiciaire continue de se développer et sera très prochainement entièrement repensé et revu graphiquement. Une première journée «portes ouvertes» avait été organisée le 9 octobre 2000. Elle avait remporté un vif succès. L'expérience a été renouvelée le 5 octobre 2002, à la satisfaction de tous les participants.

  Une collaboration avec le DIP a été mise en place. Depuis la rentrée scolaire 2000-2001, 80 classes de 6e primaire sont, chaque année, accueillies au Palais pour une visite et un procès fictif dont les élèves sont les acteurs. De plus, un film de 30 minutes, intitulé «Des gens et des juges», a été réalisé, en 2002, avec l'aide technique du Centre de production audiovisuelle. Tourné au sein des juridictions pénale (Tribunal de police), civile (Tribunal de 1re instance) et administrative (TA), il est destiné tant aux élèves de l'enseignement secondaire qu'au personnel du Pouvoir judiciaire. Il montre qu'un fait divers banal (accident de la route) peut entraîner trois procédures et créer trois dossiers judiciaires dont la vie au Palais est bien différente.

– Le groupe **«Mandataires»** a été formellement constitué le 29 juillet 2002. Il a pour but, dans la continuité des efforts entrepris par le Pouvoir judiciaire à la suite des enquêtes de satisfaction, de proposer et mettre en oeuvre toute mesure pratique en relation avec les besoins spécifiques des mandataires, et en particulier des avocats fréquentant le Palais de justice. Le groupe travaille notamment sur une clarification de l'usage des comptes provisionnels, sur l'ouverture d'un guichet unique alternatif aux guichets des différentes juridictions et sur la mise en ligne d'informations relatives aux audiences ou à la jurisprudence.

1.3.4 Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

En janvier 2002, le Pouvoir judiciaire s'est doté d'un groupe de travail afin d'assurer et d'accompagner la mise en oeuvre de la Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad), entrée en vigueur le 1er mars 2002. Pour l'année écoulée, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu 15 demandes à traiter. Ce nombre ne tient pas compte des demandes concernant l'accès à des jugements ou des arrêts qui proviennent, pour la plupart, des parties liées à l'affaire. A ce jour, aucune requête ne s'est portée sur des documents administratifs.

1.4 Activités des services centraux

1.4.1 Le service des ressources humaines

Ce service gère les dossiers administratifs de l'ensemble du personnel, permanent ou non, soit près de 400 personnes, si l'on compte les personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi ou le RMCAS, les 8 apprenti-e-s et la vingtaine d'avocat-e-s stagiaires dont

les stages durent six mois. Il intervient de plus, régulièrement, dans le traitement administratif et financier des dossiers de l'ensemble des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire, soit quelques 600 personnes, si l'on inclut les juges prud'hommes.

Ce service coordonne et supervise l'ensemble des démarches de formation sur le plan interne (groupe Encadrement et assistance à la maîtrise d'ouvrage – AMOA), de même que celles proposées par le Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat.

Statistiques des mutations 2002

Engagements d'employé-e-s	22
Engagements d'auxiliaires	28
Stabilisations de statut d'auxiliaire au statut d'employé	5
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	5
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	22
Démissions d'auxiliaires	0
Démissions d'employé-e-s/fonctionnaires	11
Licenciements d'auxiliaires	1
Licenciements d'employé-e-s/fonctionnaires	1
Sanctions disciplinaires	3
Plends (3 + 1 plend à 50%)	3.5
Retraites	2
Nominations	19
Promotions	38
Modifications de taux d'activité	22

1.4.2 Les services financiers

Deux ans après l'autonomie du Pouvoir judiciaire, les services continuent à faire évoluer leurs structures et à voir leurs tâches augmenter, notamment les activités préparatoires liées au déploiement de la nouvelle comptabilité financière intégrée de l'Etat prévu dans le courant de l'année 2003.

L'intégration de ce nouvel outil a nécessité un passage en revue systématique du fonctionnement comptable des services. De nombreuses heures de travail ont été consacrées à une réflexion stratégique afin de déterminer les nouveaux modes de fonctionnement à mettre en place.

Dans la perspective de ce changement important de l'outil de travail, il a fallu s'atteler à la modification de certains fonctionnements comptables inadéquats. L'Inspection cantonale des finances a été sollicitée pour résoudre quelques problèmes bien particuliers liés à l'exercice des métiers de la justice.

Parallèlement à ces modifications de structure, les services ont vu leur volume de travail encore augmenter, soit en raison des efforts pour améliorer l'efficacité, soit en raison de l'augmentation de l'activité des tribunaux (le nombre de plus en plus important d'affaires pénales avec saisies d'espèces ou le nombre croissant des procédures ordinaires du Tribunal de première instance).

Les profonds changements dans l'organisation et le fonctionnement des services, qui sont conduits depuis plusieurs années, ne sont pas sans conséquence sur la charge de travail des services qui manquent clairement de moyens humains pour mener à bien les mutations en cours.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an

2001	2002
8'127	8'391

Désignation et comptes provisionnels ouverts au 31.12.2002

	2001	2002
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	401	438
Avances provisionnelles de procédure	298	369
Avances pour expertises	87	87
Pièces à conviction et saisies financières	1'081	1'177
Consignations de loyers	400	358
Reliquats de successions	56	78
Bénéfices d'inventaires de successions	69	70
Divers	158	178
Total	**2'550**	**2'755**

Consignations de loyers

	2000	2001	2002
Loyers	6'727	7'101	7'436
Nombre de comptes de consignations de loyers ouverts durant l'année	374	335	258
Nombre de comptes de consignation de loyers en cours	413	400	358
Consignations de loyers (en Frs au 31.12)	8'201'580.-	10'940'802.-	12'151'800.-

A noter que le nombre de comptes ouverts dans l'année retombe au niveau de 1997 (-23%), mais que la somme des montants consignés a malgré tout augmenté, en raison de la consignation de certains loyers commerciaux élevés.

La gestion des débiteurs et le contentieux

L'efficacité de ces services a permis de prendre en charge dorénavant la facturation du Tribunal tutélaire (901 factures pour 2002 – taux de recouvrement : 81%).

La cellule contentieux des services financiers bénéficie dorénavant de l'appui ponctuel d'une juriste chargée de superviser, voire de prendre en charge les affaires juridiquement plus complexes auxquelles le service se voit régulièrement confronté.

Cependant, le volume des factures actuellement traitées (131% d'augmentation en 2 ans !) et les moyens limités en personnel dont dispose le service va générer un ralentissement au niveau du temps d'encaissement des débiteurs.

Nombre de factures émises et traitées par an

	2000	2001	2002
Assistance juridique	59	78	84
Cour de justice	387	405	427
Tribunal 1re instance	104	84	73
Tribunal tutélaire			901
Tribunal administratif	73	194	172
Tribunal de la jeunesse	247	378	320
Prud'hommes	63	59	8
Tribunal des baux et loyers	4	17	25
Comm. recours constructions			81
Comm. recours Impôts		247	78
Total	**937**	**1'462**	**2'169**

Comptes débiteurs de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire

	2000	2001	2002
Débiteurs comptabilisés	1'570'894.-	1'402'127.-	1'145'913.-
Débiteurs encaissés	1'204'275.-	1'084'667.-	799'827.-
Provisions pour pertes sur débiteurs		51'812.-	40'000.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	38'117.-	49'282.-	2'651.-
Débiteurs ouverts	328'503.-	268'178.-	339'226.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	2000	2001	2002
Débiteurs comptabilisés	845'253.-	786'193.-	699'819.-
Débiteurs encaissés	569'057.-	691'441.-	695'862.-
Provisions pour pertes sur débiteurs		52'921.-	56'000.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	61'843.-	131'236.-	50'566.-
Débiteurs ouverts	214'353.-	493'468.-	605'538.-

1.4.3 La direction des systèmes d'information (DSI)

1.4.3.1 La direction de projets

Durant l'année 2002, l'activité de la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologie de l'information (CTI), a porté principalement sur la réalisation et la mise en oeuvre progressive de la première phase du projet i-JUGE 2001 de modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire.

Cette première phase consiste à la mise en place d'un Intranet judiciaire favorisant le travail en groupe et la gestion de la connaissance, soit :

- un portail d'accès unifiés à nos sources d'information (K-Station) et la constitution d'un Intranet offrant des outils de travail collaboratif (forum, messagerie, messagerie instantanée, calendrier, workFlow, etc...);
- le remplacement de nos outils bureautiques par Office 2000 (Word, Excel, Powerpoint, IE5) et la messagerie Exchange / Outlook 2000;
- la mise en place d'un système de gestion électronique des documents basé sur les produits DominoDoc de la société Lotus / IBM;
- un système de production assistée de nos documents basé sur des modèles JUR-Edinat;
- un système de recherche de l'information et des documents.

Un premier lot de programmes, concernant le portail d'accès à nos informations et la mise en place d'outils de travail collaboratif, a été livré courant avril 2002 et mis à l'épreuve dans deux juridictions pilotes, le Tribunal administratif et le Parquet, durant les mois de mai et juin.

Une formation a été dispensée à l'ensemble des magistrats, des collaborateurs et collaboratrices du Pouvoir judiciaire. Le déploiement de ces nouveaux outils informatiques dans l'ensemble des juridictions et services s'est achevé à fin septembre.

La livraison d'un deuxième lot de programmes, concernant la gestion électronique des documents (DominoDoc) et l'aide à la production assistée de documents (JUR-Edinat), a dû être différé de plusieurs mois en raison du rachat de la société Lotus par IBM, qui a modifié la stratégie d'évolution et d'intégration de ces produits.

La livraison des programmes et leur mise à l'épreuve dans les juridictions pilotes est prévue pour le premier semestre 2003. Leur déploiement progressif dans les diverses juridictions et services du Pouvoir judiciaire s'échelonnera de mai à décembre 2003.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2002 nous a permis notamment :

- de terminer la migration vers Office 2000 des postes de travail du Palais de justice;
- d'équiper en postes de travail et d'informatiser la nouvelle autorité de surveillance des Offices des poursuites et des faillites, entrée en fonction en décembre 2002;
- de procéder à l'adaptation de nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire.

Quelques chiffres

	2000	2001	2002
Nombre de postes de travail	467	482	575
Nombre d'imprimantes	180	190	234
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	387'666	423'067	458'203
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12.	316'265	340'497	367'291

1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, d'assister et de former les utilisateurs du Pouvoir judiciaire pour une gestion efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition.

Durant l'année 2002, ce service a effectué 11'944 interventions d'assistance et de support, soit une augmentation de 2'274 (23,5%) par rapport à 2001, ce qui correspond à une moyenne de 995 interventions par mois ou de 48 par jour ouvrable.

Il anime également des séances mensuelles de coordination et d'information de 24 «Super-U» des greffes et des services centraux.

Formation

Un effort particulier a été entrepris durant l'année 2002 pour former les utilisateurs du Pouvoir judiciaire aux nouveaux outils informatiques mis à leur disposition dans le cadre du projet i-JUGE 2001.

Durant le premier trimestre 2002, des cours relatifs à la messagerie Outlook ont été dispensés à une cinquantaine d'utilisateurs.

Dès le mois de mars, en parallèle avec l'installation du portail de l'Intranet judiciaire dans l'ensemble des juridictions et services, une formation a été donnée en interne à plus de 350 personnes, avec un taux de satisfaction proche des 90%.

Parallèlement, un peu plus de 40 personnes ont profité de la formule «atelier» proposée, permettant, dans notre salle de cours, en présence de l'équipe de l'AMoA, une mise à niveau sur l'un ou l'autre des outils bureautiques (Word, Excel) et l'outil de formation multimédia «LearningSpace».

1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Vu le nombre croissant des abonnements, il est apparu indispensable d'en réorganiser la gestion. Dans cette optique, au printemps 2002, des étudiants de la Haute Ecole de Gestion (Département information et documentation) ont été mandatés. Leur travail de diplôme, qui a été défendu en automne, propose un logiciel de gestion de périodiques qui devrait être mis en place en été 2003.

La réflexion globale de 2001 sur l'accès à l'information et la documentation au sein du Pouvoir judiciaire a été poursuivie :

- avec l'intégration de membres du SDJB dans le groupe communication-information ;
- avec la création du groupe «Enrichissement du portail», chargé du contenu du portail et de son organisation;
- avec l'élaboration d'un cahier des charges pour la refonte du site internet du Pouvoir judiciaire et la création d'un groupe de travail chargé du contenu du site et de son organisation.

La liste des adresses de sites sélectionnés par le SDJB est aujourd'hui accessible sur Internet depuis le site du Pouvoir judiciaire.

Les fiches de jurisprudences genevoises (Tribunal administratif, Juridiction des baux et Loyers, Juridiction des prud'hommes) sont accessibles depuis juin 2002 sur Internet à partir du site du Pouvoir judiciaire.

Le SDJB a pu émettre une série de propositions concernant les abréviations de lois cantonales. Elles ont été prises en compte, par la Chancellerie d'Etat, lors de la publication la dernière mise à jour du SIL (décembre 2002).

1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

Durant l'année écoulée, le service a dû faire face à une augmentation d'environ 8% des demandes d'archives, soit près de 3'150 recherches de documents pour l'ensemble des juridictions du Pouvoir judiciaire (2'900 pour l'année 2001). Comme pour l'année précédente, le Tribunal de première instance et le Tribunal tutélaire restent les principales juridictions à faire appel au service d'archives et totalisent 55% des demandes.

L'équipement en rayonnages mobiles de trois locaux d'archives intermédiaires, effectué en 2001, a permis de contenir l'accroissement des Archives centrales du Palais (environ 400 mètres linaires par an). Toutefois, l'augmentation sensible des affaires, notamment celle de la filière pénale, durant les années 1996 à 2002, ne laisse guère augurer d'une amélioration de la situation. En parallèle, l'échantillonnage des dossiers (environ 430 mètres linéaires d'archives traitées) et les versements aux Archives d'Etat (135 mètres linéaires) se sont accrus.

En 2002, en collaboration avec le service des Archives de l'Etat, le GAP a mis en place un cours pour les correspondants-archives du Pouvoir judiciaire. Sur 20 correspondants, 11 d'entre eux ont pu suivre cette formation de sensibilisation à la gestion des archives.

Récupération et destruction de documents

En 2002, près de 33 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits. L'augmentation sensible de ce secteur par rapport à 2001 (18,5 tonnes) provient du rattrapage dans l'échantillonnage de certaines séries de dossiers (Tribunal de police notamment), qui a permis, avec l'accord des Archives d'Etat, de procéder à d'importantes destructions.

1.4.4 Les services généraux

1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

L'année 2002 restera dans les annales du SPEC comme la période ayant connu la plus brutale augmentation d'inventaires liée à la répression du trafic de stupéfiants.

Une diminution momentanée d'effectif pour cause de maladie a nécessité une rationalisation de nos activités afin d'assurer la gestion de cette surcharge de travail.

Le SPEC a procédé à deux destructions de stupéfiants et trois destructions de pièces sensibles.

Deux ventes aux enchères ont été organisées. Elles ont rapporté la somme de Frs. 215'982.-.

1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil

Le service (SISA) gère le matériel et les machines, organise et contrôle, en collaboration avec le DAEL, les travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux et assure, en étroite collaboration avec la Police et une société de surveillance, la sécurité des usagers, des biens

et des bâtiments du Palais. Il s'occupe également des loges d'accueil, de la distribution du courrier interne, de la reproduction (gestion du parc des photocopieuses).

Les loges d'accueil

En 2002, 23'094 personnes (21'491 en 2001, 26'911 en 2000) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres. L'équipe permanente de sécurité et le personnel des loges, qui contrôlent les entrées, s'occupent également de la répartition et de la distribution du courrier interne dans les juridictions et services.

Les photocopies

54 photocopieuses (51 en 2001) sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 2002, 5'605'741 photocopies (4'172'000 en 2001) ont été effectuées, soit une augmentation de 34,3%. Outre le fait que de nouvelles juridictions ont été incorporées au sein du Pouvoir judiciaire, certaines affaires, exceptionnellement importantes actuellement en cours d'instruction, expliquent dans une large mesure cette augmentation.

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 358'376.- (Fr. 458'985.- en 2001), soit une diminution de 22%.

1.4.4.3 Le service du courrier

Après l'expérience d'une année de fonctionnement, les prestations fournies par les collaborateurs de ce service donnent entière satisfaction dans les études d'avocats, les régies, les banques, les assurances et les administrations. Ces différents clients représentent 220 adresses répertoriées et une moyenne journalière de 230 plis distribués.

Nombre de lettres signature (recommandés) produites

	2002	
Distribuées par coursiers du PJ	59'890	36,80 %
Distribuées par La Poste	102'869	63,20%
Total	**162'759**	

Outre l'amélioration de la qualité des prestations, notamment aux avocat-e-s, les distributions effectuées par le service ont permis une économie de Fr. 346'000.- pour l'année 2002.

1.4.5 L'assistance juridique

Une nouvelle méthodologie est instituée depuis 2002. Les chiffres communiqués ne correspondent plus aux seules décisions prises dans les dossiers nouvellement inscrits, mais reflètent les décisions rendues (octrois, refus et révocations) pour l'ensemble des demandes présentées dans l'année et qui concernent également des dossiers inscrits à une date antérieure à 2002 (demande d'extension de l'AJ). Cette manière de procéder, non seulement plus précise d'un point de vue statistique, donne également une idée plus correcte de l'activité réelle du service.

a) Assistance juridique civile et administrative

Contrairement à ce qui s'est passé au cours des trois dernières années qui avaient enregistré une baisse des nouvelles demandes, le nombre de celles-ci a augmenté de 8% en 2002, soit 186 dossiers de plus qu'en 2001.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille représentent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 62,28% en 2002. On note une augmentation des procédures en modification d'un jugement de divorce, ainsi que de celles en matière de bail à loyer. Il en va de même en ce qui concerne les mesures de contrainte (94 en 2002 contre 46 en 2001).

Le pourcentage des autres affaires est resté stable, y compris en matière extra-judiciaire.

b) Assistance juridique pénale

Le nombre des demandes d'assistance juridique pénales a également augmenté de 9% en 2002, soit 109 nouveaux dossiers de plus qu'en 2001.

Nombre de nouveaux dossiers d'assistance juridique

	2000	2001	2002
Civiles et administratives	2'471	2'362	2'548
Pénales	1'332	1'207	1'316
Total	**3'803**	**3'569**	**3'864**

Nombre de demandes traitées

	* 2002
Civiles et administratives	3'280
Pénales	1'453
TOTAL	**4'733**

* nouvelle méthode de calcul depuis 2002.

Assistances juridiques octroyées

	2000	2001	2002
Civiles et administratives	1'725	1'565	2'377
Pénales	1'166	1'065	1'313
TOTAL	**2'891**	**2'630**	**3'690**

Nouvelle méthodologie depuis 2002:

Les chiffres ne représentent plus la dernière décision prise dans les dossiers inscrits en 2002, mais les décisions prises en 2002, suite à des demandes présentées dans n'importe quel dossier (qu'il ait été inscrit en 2002 ou antérieurement).

c) Taxations

Taxations	2000	2001	2002
Civiles	3'231'136.-	3'440'196.-	2'958'647.-
Pénales	2'031'225.-	1'963'216.-	1'757'107.-
Total	**5'262'361.-**	**5'403'412.-**	**4'715'754.-**

La diminution du montant des taxations est trompeuse.

L'engagement d'une nouvelle collaboratrice qu'il a fallu former, ainsi que l'absence prolongée, pour des raisons de santé, d'une autre collaboratrice ont entraîné un retard

important dans le traitement des états de frais (2 mois et demi de retard au 31 décembre 2002). Il explique, à lui seul, la baisse du montant des indemnités versées aux avocat-e-s enregistrée en 2002 (moins Fr. 687'658.-).

Coût moyen d'un dossier

	2000	2001	2002
Civiles et administratives	2'073.-	2'104.-	1'995.-
Pénales	1'569.-	1'813.-	1'639.-
Moyenne	**1'844.-**	**1'988.-**	**1'846.-**

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2000	2001	2002
Cour de justice	257'938.-	179'639.-	152'103.-
Tribunal de 1re instance	921'007.-	714'291.-	846'026.-
Justice de paix	40'217.-	23'100.-	2'817.-
TOTAL	**1'219'162.-**	**917'030.-**	**1'000'946.-**

Les émoluments du Tribunal de première instance ont augmenté en 2002 (plus Fr. 131'735.-), alors qu'ils étaient en baisse depuis trois ans.

e) Décisions de refus et recours

En raison de la nouvelle méthodologie statistique adoptée, le pourcentage des décisions de refus de l'assistance juridique en matière civile, administrative et pénale se calcule désormais sur le nombre de demandes traitées dans l'année et non plus sur les seuls dossiers inscrits en 2002. Ainsi, sur 4'733 demandes traitées, 982 d'entre elles, soit le 21%, ont fait l'objet d'une décision négative (refus, refus partiel, irrecevables et révocations). En matière civile et administrative, 843 décisions de refus ont été rendues (26%) et 139 en matière pénale (10%).

Sur les 145 recours jugés en 2002 par la Présidente de la Cour de justice, 32 ont été admis pleinement, 11 partiellement, 7 ont été déclarés irrecevables et 5 ont été renvoyés au service.

1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2002, le Conseiller en criminalistique a été consulté à 36 reprises par le Pouvoir judiciaire (35).

Les instances judiciaires ayant sollicité des services sont les suivantes:

	2000	2001	2002
Juges d'instruction	35	30	26
Tribunal de police	1	0	1
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	0	0	1
Chambre d'accusation	0	0	1
Tribunal de première instance	2	2	3
Tribunal administratif	2	2	1
Parquet	2	0	2

Genres d'affaires liées aux cas traités:

	2000	2001	2002
Escroqueries et abus de confiance	16	10	8
Blanchiment	0	3	2
Homicides par négligence	9	9	9
Lésions corporelles	5	5	6
Faux et usages de faux	22	6	7
Meurtre et tentative de meurtre	1	0	0
Divers (Mise en danger de la vie d'autrui, menace, hold-up, obtention frauduleuse d'une prestation, etc.)	7	5	5

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants:

	2000	2001	2002
Accidents de circulation	13	12	16
Ecritures/signatures	18	14	13
Documents	7	8	6
Analyse de bandes son ou vidéo et de disques informatiques	1	1	0
Divers (balistique, stupéfiants, etc.)	8	1	1

2 Activités des juridictions

2.1 Approche globale Civil, Pénal, Administratif

2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2002

	Pénal	Civil	Admin.	Divers	**Totaux**
Solde début	6'423	30'873	3'378	11'320	51'994
Entrées	20'947	36'731	3'626	8'885	70'189
Total	**27'370**	**67'604**	**7'004**	**20'205**	**122'183**
Sorties	19'643	35'340	3'537	7'895	66'415
Solde fin	7'727	32'264	3'467	12'310	55'768

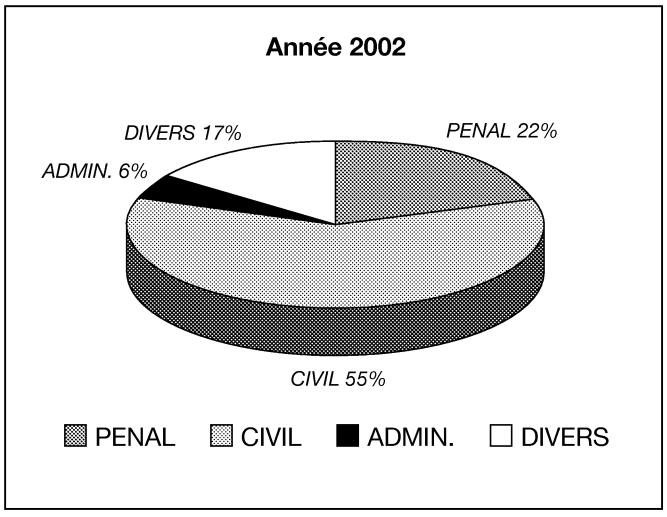

2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	2000	2001	2002
Solde début	5'707	5'313	6'423
Entrées	18'111	18'851	20'947
TOTAL	**23'818**	**24'164**	**27'340**
Sorties	18'505	17'741	19'643
Solde fin	5'313	6'423	7'727

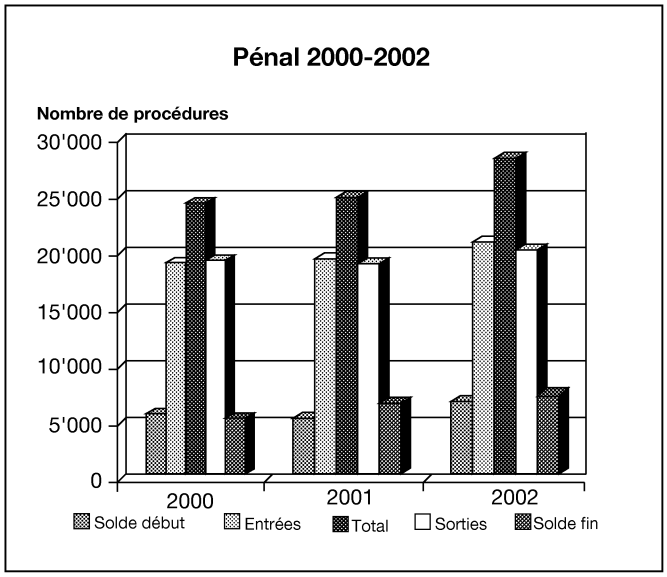

2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	2000	2001	2002
Solde début	25'925	28'274	30'873
Entrées	38'910	36'392	36'731
TOTAL	**64'835**	**64'666**	**67'604**
Sorties	36'561	33'793	35'340
Solde fin	28'274	30'073	32'262

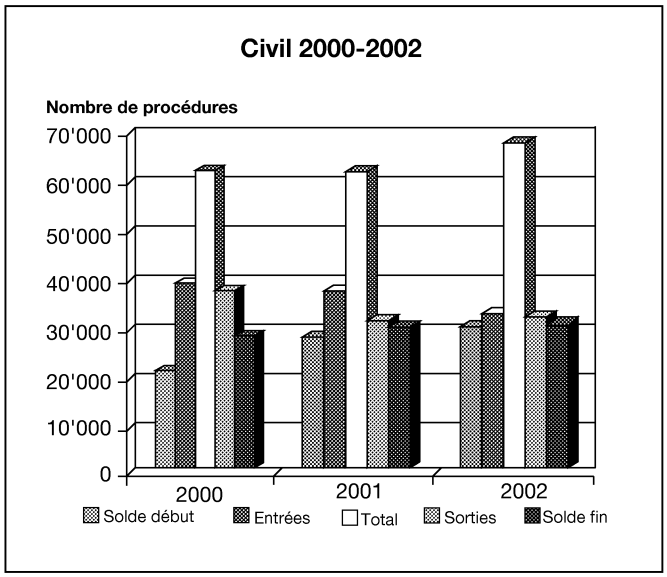

2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Le domaine administratif comprend :

1. le Tribunal administratif, auquel sont intégrés
   - le Tribunal cantonal des assurances
   - le Tribunal arbitral
   - le Tribunal des conflits
   - les commissions diverses de nature administrative (CRUNI, LEX, CRPP, CRIP, CRAC) rattachées au Tribunal administratif.
2. Les commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et de police des étrangers, rattachées au Pouvoir judiciaire depuis le 15 juillet 2001. Les décisions rendues par ces commissions peuvent faire l'objet d'un contrôle auprès du Tribunal administratif, dernière instance cantonale de recours.

	2000	* 2001	** 2002
Solde début	643	2'738	3'378
Entrées	1'323	3'742	3'626
TOTAL	**1'966**	**6'480**	**7'004**
Sorties	1'315	3'207	3'537
Solde fin	651	3'273	3'467

* avec les commissions de recours externes, soit en matière d'assurances sociales, en matière de construction et installations diverses, en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et en matière de police des étrangers.

** Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites : 105 affaires en décembre 2002.

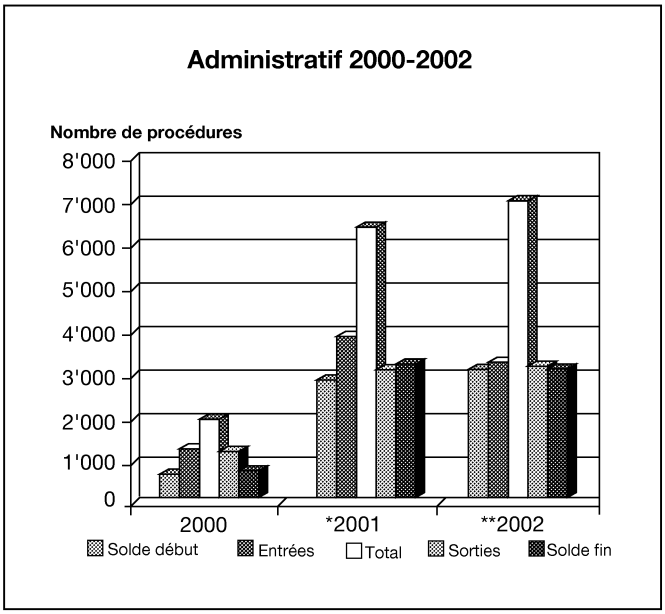

2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	2000	2001	2002
Solde début	9'685	10'342	11'320
Entrées	8'753	8'347	8'885
TOTAL	**18'438**	**18'689**	**20'205**
Sorties	8'096	7'369	7'895
Solde fin	10'342	11'320	12'310

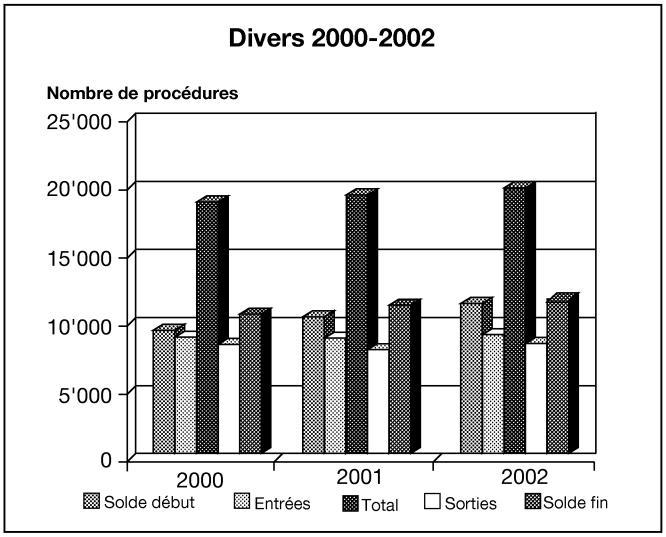

2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2000	2001	2002
Solde début	1'111	963	1'201
Entrées	3'120	3'477	3'249
TOTAL	**4'231**	**4'440**	**4'450**
Sorties	3'268	3'239	3'495
Solde fin	963	1'201	955

b) Civil

	2000	2001	2002
Solde début	840	741	926
Entrées	2'167	2'490	2'374
TOTAL	**3'007**	**3'231**	**3'300**
Sorties	2'266	2'305	2'544
Solde fin	741	926	756

c) Pénal

	2000	2001	2002
Solde début	271	222	275
Entrées	953	987	875
TOTAL	**1'224**	**1'209**	**1'150**
Sorties	1'002	934	951
Solde fin	222	275	199

2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

En 2002, le CSM s'est réuni 12 fois; deux de ces séances ont été consacrées aux contrôles semestriels de l'activité des juridictions. Le Conseil a examiné 13 dénonciations, trois demandes de levée du secret de fonction, des questions liées aux charges de magistrats à temps partiel, au statut des commissions administratives, à la pénurie d'établissements d'accueil ou de détention pour mineurs et à l'aide qui doit être apportée aux juridictions connaissant une surcharge de nature structurelle.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2000	2001	2002
Solde début	23	16	49
Entrées	117	120	108
TOTAL	**140**	**136**	**157**
Sorties	124	87	122
Solde fin	16	49	35

Le nombre des requêtes adressées à la commission demeure constant.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2000	2001	2002
Solde début	21	10	24
Entrées	117	135	144
TOTAL	**138**	**145**	**168**
Sorties	128	121	145
Solde fin	10	24	23

Le nombre des recours a augmenté en cette année 2002 de 14% par rapport à la moyenne 2000-2001. L'examen de ces recours tend par ailleurs à devenir plus complexe et la procédure y relative plus contraignante.

2.2.1.3 La Chambre civile

	2000	2001	2002
Solde début	311	300	369
Entrées	548	587	629
TOTAL	**859**	**887**	**998**
Sorties	559	518	610
Solde fin	300	369	388

Les appels ont considérablement augmenté en 2002 par rapport à la moyenne 2000-2001 (près de 20%), alors que le nombre de magistrats chargés de traiter ces appels est resté constant.

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	2000	2001	2002
Solde début	90	86	100
Entrées	472	545	567
TOTAL	**562**	**631**	**667**
Sorties	476	531	552
Solde fin	86	100	115

Le nombre des affaires est en constante augmentation, de même que leur complexité s'accroît, ce qui explique l'augmentation proportionnelle du nombre des affaires restant au rôle en fin d'exercice.

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	2000	2001	2002
Solde début	235	154	216
Entrées	215	287	200
TOTAL	**450**	**441**	**416**
Sorties	296	225	271
Solde fin	154	216	145

Le nombre des appels a diminué, cependant que celui des arrêts rendus est resté stable, voire en sensible augmentation par rapport à la moyenne 2000-2001 (+4%).

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

S'agissant des plaintes en matière de LP, la diminution du nombre d'affaires est due au fait que celles-ci n'ont été enregistrées que jusqu'au 30 novembre 2002, la Cour étant depuis lors dessaisie de ces causes. Les affaires de tutelle ont diminué en nombre, mais gagné en complexité. Il en va de même pour les mesures provisionnelles.

Autorité de surveillance des Offices des poursuites & faillites

	2000	2001	2002
Solde début	105	119	118
Entrées	401	498	441
TOTAL	**506**	**617**	**559**
Sorties	387	499	559
Solde fin	119	118	0

Autorité de surveillance des tutelles

	2000	2001	2002
Solde début	20	32	25
Entrées	187	198	159
TOTAL	**207**	**230**	**184**
Sorties	175	205	165
Solde fin	32	25	19

Adoptions

	2000	2001	2002
Solde début	32	16	22
Entrées	53	55	60
TOTAL	**85**	**71**	**82**
Sorties	69	47	65
Solde fin	16	22	17

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	2000	2001	2002
Solde début	1	3	0
Entrées	31	28	30
TOTAL	**32**	**31**	**30**
Sorties	29	31	26
Solde fin	3	0	4

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2000	2001	2002
Solde début	0	2	0
Entrées	3	4	9
TOTAL	**3**	**6**	**9**
Sorties	1	6	6
Solde fin	2	0	3

Autorité de recours des décisions de la Protection de la Jeunesse

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	0	3	1
TOTAL	**0**	**3**	**1**
Sorties	0	3	1
Solde fin	0	0	0

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2000	2001	2002
Solde début	1	0	0
Entrées	3	0	3
TOTAL	**4**	**0**	**3**
Sorties	4	0	3
Solde fin	0	0	0

Autorité de surveillance du registre foncier

	2000	2001	2002
Solde début	0	1	0
Entrées	1	1	2
TOTAL	**1**	**2**	**2**
Sorties	0	2	2
Solde fin	1	0	0

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2000	2001	2002
Solde début	1	2	3
Entrées	18	32	21
TOTAL	**19**	**34**	**24**
Sorties	17	31	17
Solde fin	2	3	7

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

La quantité de travail est restée sensiblement la même lors de l'exercice 2002. La diminution que les chiffres révèlent ne paraît toutefois pas pouvoir être considérée comme actuellement confirmée.

Cour d'assises

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	15	26	13
TOTAL	**15**	**26**	**13**
Sorties	15	26	13
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	42	23	28
TOTAL	**42**	**23**	**28**
Sorties	42	23	28
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	42	28	38
TOTAL	**42**	**28**	**38**
Sorties	42	28	38
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	2000	2001	2002
Solde début	115	104	96
Entrées	326	293	290
TOTAL	**441**	**397**	**386**
Sorties	337	301	311
Solde fin	104	96	75

	2000	2001	2002
Appels Tribunal de police	258	220	201

2.2.3 La Chambre d'accusation

Les renvois en jugement sont en augmentation s'agissant de la cour correctionnelle avec jury; les demandes de mises en liberté ont augmenté d'environ 20%, toutes catégories confondues par rapport à la moyenne 2000-2001; le nombre de recours, après un exercice 2001 exceptionnel, est revenu au niveau des années précédentes.

Recours

	2000	2001	2002
Solde début	127	80	132
Entrées	419	516	420
TOTAL	**546**	**596**	**552**
Sorties	466	464	456
Solde fin	80	132	96

Autres opérations

	2000	2001	2002
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant **avec** le jury	25	26	25
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant **sans** le jury	23	22	38
Renvois devant la Cour d'assises	11	22	12
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	0	0
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	10	1	2
Ordonnances de non-lieu	10	15	8
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'102	1'118	1'122
Prolongations du secret	0	0	6
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires **sans** caution	57	78	57
Mises en liberté provisoires **avec** caution	34	23	28
Mises en liberté provisoires refusées	75	100	127
Ecoutes téléphoniques	397	447	397
TOTAL I	**1'745**	**1'852**	**1'822**
Recours entrés	419	516	420
TOTAL II	**2'164**	**2'368**	**2'242**

2.2.4 La Cour de cassation

	2000	2001	2002
Solde début	29	38	47
Entrées	109	101	85
TOTAL	**138**	**139**	**132**
Sorties	100	92	105
Solde fin	38	47	27

La Cour de cassation a prononcé **52** arrêts, dont 9 sur demande en révision, et a rendu 12 ordonnances d'irrecevabilité du pourvoi ou de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction, soit au total **64** décisions.

Elle a admis 10 pourvois et en a rejeté 33.

Elle a admis 3 demandes en révision et en a rejeté 6.

12 de ses décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (recours en nullité et/ou de droit public).

Dans 4 cas, l'autorité fédérale a statué en faveur du recourant.

41 pourvois ont été retirés.

Sur les 64 affaires traitées :

– 7 ont concerné des infractions contre la vie;
– 7 contre l'intégrité corporelle;
– 19 contre l'intégrité sexuelle;
– 15 contre le patrimoine (y compris faux dans les titres);
– 4 ont concerné des confiscations;
– 7 des infractions à la loi contre les stupéfiants;
– 5 des infractions diverses (violations d'obligation d'entretien, LCR).

Dans 25 cas, le ou la prévenu-e était de nationalité suisse; dans 39 cas, de nationalité étrangère.

Recours déposés

	2000	2001	2002
Cour d'assises	25	31	14
Cour correctionnelle avec jury	29	19	14
Cour correctionnelle sans jury	15	12	19
Chambre pénale	8	10	4
Tribunal de police	20	17	12
Tribunal de la Jeunesse	4	4	6
Chambre d'accusation	3	4	0
En révision	1	4	7
Renvoi du TF	4	4	9

Causes jugées

	2000	2001	2002
Recours admis	14	9	7
Recours partiellement admis	1	3	3
Recours rejetés	51	43	33
Recours retirés	27	20	41
Ordonnances d'irrecevabilité ou de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction	4	1	12
Révision : demandes admises	1	0	3
Révision : demandes rejetées	1	1	6
Révision : demandes retirées	0	0	0
Recours joints	1	2	0

2.2.5 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	521	574	588
Entrées	1'178	1'158	1'058
TOTAL	**1'699**	**1'732**	**1'646**
Sorties	1'125	1'144	1'019
Solde fin	574	588	627

	2000	2001	2002
Tribunal cantonal des assurances	233	210	230
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	27	34	30
Département de l'économie, emploi et affaires extérieures	5	8	7
Département des finances	35	54	76
Département de l'instruction publique	50	30	26
Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie	15	21	16
Département de justice et police et des transports / divers et LCR	531	512	378
Département des affaires militaires	5	14	5
Département de l'action sociale et de la santé	17	26	21
Département de l'aménagement, équipement et logement	165	174	161
Divers	80	68	108
Mesures de contrainte	15	7	6
TOTAUX	**1'178**	**1'158**	**1'058**

En 2002, le Tribunal administratif a tenu 45 audiences de délibérations (46 en 2001), 419 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (472 en 2001) et effectué 26 transports sur place (19 en 2001).

Parmi les recours entrés en 2002, ceux concernant les assurances sociales forment le 21,7% et ceux concernant la circulation routière, le 30,5%.

Le nombre total de recours a diminué de 8,6% (100 recours en moins) par rapport à 2001. Cette diminution provient de la baisse du nombre de recours (113 en moins) en matière de circulation routière.

Parmi les recours jugés, 37,3% ont été rayés du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 18% de recours admis ou partiellement admis. En assurances sociales, ce pourcentage est de 36,2%.

61 arrêts du Tribunal administratif rendus en 2002 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, soit le 6% des arrêts rendus en 2002 et 50 arrêts du Tribunal cantonal des assurances ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral des assurances, soit le 4,9% des arrêts rendus en 2002.

Au total, 10,9% de tous les arrêts rendus en 2002 par le Tribunal administratif ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ou au Tribunal fédéral des assurances.

En 2002, le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances ont rendu 52 arrêts chacun. Le Tribunal fédéral a admis 7 recours, partiellement admis 1, rejeté 30, déclaré irrecevables 10 et rayé du rôle 4. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 21 recours, partiellement admis 3, rejeté 17, déclaré irrecevables 3 et rayé du rôle 8.

2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

2.2.6.1 Le Tribunal des conflits

En 2002, tout comme en 2001, le Tribunal des conflits n'a reçu aucun recours et n'en a pas jugé. Aucune cause n'est pendante à fin 2002. En 2000, il en a reçu 4 et jugé 5.

2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

En 2002, le Tribunal arbitral a reçu 8 recours et en a jugé 6. 11 causes sont pendantes à fin 2002. En 2001, le Tribunal arbitral a reçu 7 et en a jugé 2 et en 2000, il en a reçu 4 et jugé 1.

2.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2000	2001	2002
Solde début	4	19	21
Entrées	51	59	62
TOTAL	**55**	**78**	**83**
Sorties	36	57	60
Solde fin	19	21	23

En 2002, la CRUNI a tenu 5 audiences de comparution personnelle et 5 audiences de délibération.

Parmi les causes entrées en 2002, les parties intimées étaient dans 11 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), dans 2 cas, la Faculté des lettres, dans un cas, l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI), dans 8 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans 2 cas, l'école de traduction et d'interprétation, dans 3 cas, la Faculté de droit, dans un cas, l'institut européen de l'Université, dans 26 cas, la division administrative et sociale des étudiants (exmatriculations), dans 4 cas, la même division (taxes) et dans un cas «divers»; dans 3 cas, il s'agissait d'une demande de révision.

Parmi les causes jugées en 2002, les parties intimées étaient dans 14 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), dans un cas, la Faculté des lettres, dans 3 cas, la Faculté de droit, dans 2 cas, la Faculté des sciences, dans un cas, l'Institut universitaire de hautes études internationales, dans 6 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans un cas, l'école de traduction et d'interprétation, dans un cas, l'institut européen de l'Université, dans 22 cas, la division administrative et sociale des étudiants (pour les exmatriculations), dans 4 cas (pour les taxes), dans 2 cas, «divers»; dans 3 cas, il s'agissait d'une demande de révision/interprétation.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2002, la LEX n'a reçu aucun recours et en a jugé 2. Une cause est pendante à fin 2002. En 2001, la LEX a reçu une demande et en a jugé 2 et en 2000, elle a reçu 2 demandes et jugé 2.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2002, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 2. Aucune cause n'est pendante à fin 2002. En 2001, la CRPP a reçu 2 recours et en a jugé 1 et en 2000, elle en a reçu 1 et en a jugé 6.

En 2002, la CRPP n'a pas tenu d'audience de comparution personnelle ni effectué de transport sur place.

Commission de recours des fonctionnaires de l'enseignement public (CRIP)

En 2002, la CRIP a reçu 2 recours et en a jugé 4. 3 causes sont pendantes à fin 2002. En 2001, la CRIP a reçu 1 recours et n'en a pas jugé et en 2000, elle en a reçu 1 et en a jugé aucun.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	2000	2001	2002
Solde début	63	38	25
Entrées	139	95	103
TOTAL	**202**	**133**	**128**
Sorties	164	108	90
Solde fin	38	25	38

En 2002, la CRAC a tenu 29 audiences de délibération. Elle a admis 30 recours, partiellement admis 5, rejeté 47, déclaré irrecevables 2 et rayé du rôle 1. 5 recours ont été retirés.

2.2.7 La Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites

	Décembre 2002
Solde début	117
Entrées	43
TOTAL	**160**
Sorties	21
Solde fin	139

La Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites est entrée en fonction le 1er décembre 2002, succédant à la Cour de justice en qualité d'autorité de surveillance.

Le premier mois de son activité a été consacré à son installation dans ses nouveaux locaux (rue Ami-Lullin 4), à son organisation (2 juges de carrière, 2 juges suppléants, 8 assesseurs titulaires et 4 assesseurs suppléants), à un premier tour d'horizon de la situation des nouveaux

offices, respectivement des poursuites et des faillites, ainsi qu'au traitement de plaintes.

Le rôle des affaires en cours auprès de l'ancienne autorité de surveillance a été repris intégralement par la Commission, de nouvelles affaires y sont inscrites et un certain nombre d'affaires ont été traitées.

2.2.8 Les Commissions cantonales de recours

Dès janvier 1998, les commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales ont été rattachées au Pouvoir judiciaire.

L'adoption de la loi 8085, du 27 octobre 2000, modifiant la loi sur l'organisation judiciaire consacrant l'autonomie du Pouvoir judiciaire, dont l'application impliquait la délimitation du «périmètre justice», a eu également pour conséquence de transférer les greffes des commissions de recours, faisant partie du «Service des recours» de la direction des affaires juridiques de la Chancellerie, sous la responsabilité et l'autorité du Pouvoir judiciaire, à compter du 15 juillet 2001.

2.2.8.1 Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	755	821	999
Entrées	751	881	915
TOTAL	**1'506**	**1'702**	**1'914**
Sorties	685	703	* 868
Solde fin	821	999	1'046

* Jugements notifiés (sans jugements incidents) + dossiers rayés du rôle : 561 + 307.

En 2002, la Commission cantonale de recours AVS-AI a tenu 80 séances de délibération, la Commission cantonale AF 7; le nombre d'audiences de comparution personnelle et d'enquêtes a été de 29.

Le greffe a enregistré, en 2002, 39 recours portant uniquement sur le calcul des rentes AVS-AI; 30 assurés ont retiré leur recours, satisfaits des explications reçues.

Les Commissions cantonales de recours ont admis 95 recours, partiellement admis 21, rejeté 253, déclaré irrecevables 30, déclaré sans objet 57 et rayé du rôle 307. 70 recours ont été retirés. Les Commissions cantonales de recours ont admis 25 actions en responsabilité, fondées sur l'article 52 LAVS, en ont partiellement admis 3 et en ont rejeté 7. Elles ont également rendu 28 jugements incidents.

49 arrêts ont été rendus par le Tribunal fédéral des assurances en 2002, suite à des recours de droit administratif interjetés par les assurés, les caisses de compensation AVS, l'Office cantonal d'assurance invalidité ou par l'Office fédéral des assurances sociales. Dans 38 cas, les jugements de la Commission cantonale de recours ont été confirmés.

Recours interjetés, par domaines

	2000	2001	2002
Assurance-vieillesse et survivants	348	338	313
Assurance-invalidité	150	300	334
Assurance perte de gains	2	3	4
Prestations complémentaires	19	34	34
Allocations familiales	218	187	199
Assurance-chômage (assujettissement et cotisation)	0	0	2
Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droits	14	12	11
Assurance-maternité cantonale	0	7	18
TOTAL	**751**	**881**	**915**

Il convient de relever que la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, qui impose notamment aux cantons la création d'une instance unique de recours, est entrée en vigueur le 1er janvier 2003.

Il devenait ainsi nécessaire de regrouper sous le même toit tout le contentieux des assurances sociales, actuellement éclaté entre :

- les présentes commissions de recours;
- le Tribunal administratif compétent pour connaître les litiges en matière d'assurance-maladie, d'assurance militaire et de prévoyance professionnelle;
- la commission de recours en matière d'assurance-chômage.

Le 14 novembre 2002, le Grand Conseil a voté la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire, instituant un Tribunal cantonal des assurances sociales. L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour l'été 2003.

2.2.8.2 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux

	2000	2001	2002
Solde début	689	678	893
Entrées	541	734	570
TOTAL	**1'230**	**1'412**	**1'463**
Sorties	552	519	617
Solde fin	678	893	846

Distinction impôts cantonaux et impôts fédéraux

	Impôts cantonaux 2002	Impôts fédéraux 2002
Solde en cours d'instruction au 31.12.2001	675	218
Recours enregistrés en 2002	462	108
TOTAL	**1'137**	**326**
Sorties	544	73
- Décisions rendues	214	23
- Recours retirés	330	50
Solde fin	593	253

Le nombre des recours déposés en 2002 est inférieur à celui de l'année précédente.

En raison du passage du système d'imposition praenumerando à celui postnumerando, les taxations ICC et IFD pour l'année fiscale 2001 n'ont commencé à être notifiées aux contribuables qu'à compter de décembre 2002. A noter que cela devrait engendrer une augmentation du nombre des recours en 2003.

La diminution du nombre des recours déposés a permis de traiter une centaine d'affaires de plus qu'en 2001, ce qui a baissé le nombre d'affaires encore en cours d'instruction.

La complexité persistante des recours nécessite une multiplication des actes d'instruction, avec pour conséquence un temps plus long de rédaction des décisions.

2.2.8.3 Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC)

	2000	2001	2002
Solde début	208	301	435
Recours déposés	314	514	350
TOTAL	**522**	**815**	**785**
Recours traités	221	301	349
Solde fin	301	435	436

En ce qui concerne les recours traités en 2002, voici le détail :

- 150 rayés du rôle ou devenus sans objet;
- 30 irrecevables;
- 125 rejetés;
- 44 admis totalement ou partiellement.

En 2002, les entrées sont équivalentes aux sorties. Le solde de fin 2002 est encore constitué notamment des 191 recours en matière de chauffage, mentionnés dans le rapport d'activité de l'année dernière. A noter que, durant l'année 2002, les délais de convocation des parties ont été réduits pratiquement de moitié et se situent actuellement en moyenne entre 4 et 6 mois.

2.2.8.4 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)

	2000	2001	2002
Solde début	223	311	295
Recours déposés	278	290	310
TOTAL	**501**	**601**	**605**
Recours liquidés	190	306	292
Solde fin	311	295	313

Le nombre de nouvelles procédures a subi une augmentation de 6,9% par rapport à l'année 2001.

Cette hausse s'accompagne d'une évolution de la nature des recours déposés qui rend leur traitement plus complexe. Ainsi, avec l'entrée en vigueur, le 1er juin 2002, de l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part, et la Suisse d'autre part, sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999, les dossiers concernant des ressortissants de la CE et leurs familles soulèvent des problématiques nouvelles qui nécessitent notamment la prise en compte du droit communautaire.

Par ailleurs, depuis le 1er décembre 2001, la CCRPE est également appelée à contrôler la légalité des décisions de l'Office de la main-d'œuvre étrangère, dont le Conseil d'Etat, sur recours, s'est dessaisi en sa faveur (art. 3, al. 3 - F 2 10). Cette nouvelle compétence requiert un examen particulier des conditions d'octroi d'autorisations de travail que les autorités préalablement saisies ont refusé en droit et en opportunité.

Statistiques des mesures de contraintes

	2000	2001	2002
Assignations territoriales	74	125	194
Ordres de mise en détention	28	15	13
Caducités	0	3	0
Relaxe	1	1	0
Renvoi	0	0	1
TOTAL	**103**	**144**	**208**

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2002

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	128	18	146
Assignations locales	41	7	48
Ordres de mise en détention	13	0	13
Demande de mise en liberté		1	1
TOTAL	**182**	**26**	**208**

Le nombre des nouvelles affaires est en hausse de 44,4% par rapport à l'année 2001.

Cette situation est due à une augmentation significative (+ 55,2%) des «assignations territoriales», réparties entre assignations cantonales (146) et locales (48). Cette hausse annuelle doit cependant être nuancée, en ce sens qu'elle s'est concrétisée avant le 18 mai 2002, date d'entrée en vigueur des dispositions légales abrogeant l'automatisme du contrôle judiciaire des mesures d'assignation territoriale. En fait, seuls 37 cas sur 194 (19%) ont été soumis à la Commission depuis cette date, soit sur une période correspondant à près de deux tiers (62,2%) de l'année considérée.

Le nombre des ordres de mise en détention examinés est en baisse de 13,3% par rapport à l'année 2001. Toutes les décisions de détention déférées à la Commission ont été confirmées.

Une seule demande de levée de détention a été soumise à la Commission qui l'a rejetée.

61 audiences ont été tenues en 2002.

2.2.8.5 La Commission du barreau

L'année 2002 a été marquée par le changement de législature, dès le 1er mars 2002.

La Commission du barreau est désormais composée de Me Michel Valticos, avocat (Président), Mme Laura

Jacquemoud-Rossari, juge à la Cour de Justice (Vice-présidente), Me Jean-Marie Crettaz, avocat, (tous trois membres du bureau), Mme Antoinette Stalder, juge à la Cour de Justice, Me Gérard Montavon, avocat, Me Philippe Neyroud, avocat, Me Christian Reiser, avocat, M. Pierre Heiniger (commerçant), M. Christophe Solioz (enseignant).

Depuis le 1er juillet 2002, le secrétariat de la Commission du barreau, autrefois assumé par le Département de justice, police et sécurité, est tenu au sein du Pouvoir Judiciaire, lequel a engagé pour cette tâche une secrétaire-juriste (à 50%) ainsi qu'un greffier (à 100%).

Les activités de la Commission du barreau sont principalement les suivantes:

- Autorité cantonale de surveillance des avocats (discipline)
- Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants membres des pays de l'UE et de l'AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats entrée en vigueur le 1er juin 2002.

Durant l'année 2002, la Commission a tenu 12 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

– Nouveaux dossiers mis au rôle d'office ou sur dénonciation: 65;
– Audiences de comparution personnelle et d'enquêtes: 5;
– Sanctions prononcées: 15, soit 8 avertissements, dont 4 assortis d'injonctions, 4 blâmes, une amende de Frs. 10'000.-, une suspension provisoire (en application de l'article 52 LPAv), une interdiction temporaire de pratiquer d'une durée d'un mois et une interdiction définitive de pratiquer.
– Décisions de classement prononcées: 22, dont 3 avec injonctions;
– Demandes de levée du secret professionnel: 3, dont 2 accordées;
– Demandes de prolongation de stage ou demande de réinscription au registre des avocats stagiaires: 4, dont 3 accordées;
– Suppléants nommés suite à l'incapacité (décès ou suspension) d'avocats inscrits au registre: 5.

2.2.9 Le Tribunal de première instance

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Total des causes civiles entrées	19'910	17'388	17'744

Le nombre total d'affaires est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 2%).

Quant à la baisse par rapport à l'an 2000, elle s'explique avant tout par une diminution des causes sommaires (- 2'261 causes, soit - 20,3%), ainsi que, dans une moindre mesure toutefois, par l'introduction, avec la LFors entrée en vigueur au 1er janvier 2001, de la conciliation facultative en cas de domicile de l'une des parties en dehors du canton (- 307 causes, soit - 26%).

Ces baisses n'ont cependant pas pour conséquence un allègement significatif de la charge de travail du Tribunal, dans la mesure où elles interviennent dans des secteurs qui ne représentent pas les charges les plus lourdes.

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

Les procédures ordinaires et accélérées constituent par contre l'essentiel de l'activité des juges des chambres civiles et du greffe.

Or, le nombre de ces causes est en hausse importante et régulière: 225 causes de plus par rapport à 2001, représentant une augmentation de 6,6% et 441 de plus qu'en 2000, soit une progression de 13,7%.

Il s'agit ainsi d'un accroissement extrêmement important de la charge de travail, l'impact de ces augmentations étant renforcé par le caractère toujours plus disputé et la complexité croissante des procédures. Pour éviter de se répéter d'année en année, on renverra le lecteur aux indications déjà fournies l'an dernier à ce propos, qui gardent toute leur actualité.

Il convient d'observer toutefois que, malgré cette masse de travail supplémentaire, le Tribunal est parvenu à maintenir, à peu de choses près, le solde d'affaires au rôle en fin d'année.

Il faut cependant bien voir que ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'un effort excédant de façon importante ce qui devrait correspondre à un fonctionnement serein du Tribunal, dans des conditions de travail adéquates.

	2000	2001	2002
Solde début	2'620	2'737	2'733
Entrées	3'208	3'424	3'649
TOTAL	**5'828**	**6'161**	**6'382**
Sorties	3'091	3'428	3'621
Solde fin	2'737	2'733	2'761
Jugements sur incident	198	188	175

Affaires de famille

Le nombre de divorces prononcés, qui avait subi un pic en 1998 (1'301), puis en 1999 (1'448), soit juste avant l'introduction du nouveau droit, suivi d'un tassement en l'an 2000, semble se stabiliser à un peu plus de 1'100 jugements. Ce chiffre correspond d'ailleurs à ceux des années antérieures (1'183 en 1995, 1'140 en 1996, 1'187 en 1997).

L'élément le plus marquant dans le domaine du droit de la famille est cependant l'explosion du nombre des mesures protectrices de l'union conjugale. Comme cela a déjà été indiqué dans le compte rendu de l'année précédente, les parties utilisent cette procédure comme succédané de celle du divorce, dont elles veulent éviter les lenteurs.

Le tableau ci-dessous a ainsi été complété pour mettre en exergue les observations qui précèdent.

On remarquera également que les mesures provisoires, prises par le juge du fond, cèdent peu à peu le pas aux mesures préprovisoires, prises dans les cas d'urgence par la présidence du Tribunal.

	2000	2001	2002
Divorces prononcés	901	1'150	1'118
Divorces refusés	11	17	9
Séparations de corps prononcées	74	56	39
Annulations de mariage prononcées	0	2	3
Jugements sur mesures provisoires	281	214	181
Jugements sur mesures préprovisoires	202	302	325
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	353	513	658

Procédures sommaires

Une légère baisse de la masse d'affaires nouvelles est observée par rapport à l'année précédente (-1,5%). A noter qu'une hausse rapide et importante de ce nombre est susceptible de se produire pour des raisons de conjoncture économique, ce qui pourrait bien se produire en 2003.

	2000	2001	2002
Solde début	2'157	1'651	1'635
Entrées	11'122	8'993	8'861
TOTAL	**13'279**	**10'644**	**10'496**
Sorties	11'628	9'009	9'084
Solde fin	1'651	1'635	1'412

Conciliations ordinaires

Les entrées en conciliation sont en hausse de 8,7% par rapport à l'an dernier.

Il est rappelé que la baisse des entrées en conciliation par rapport à 2000 est due à l'institution de la conciliation facultative, lorsque l'une au moins des parties est domiciliée hors du canton (art. 51 LPC, modifié en rapport avec l'entrée en vigueur de la LFors, le 1er janvier 2001).

	2000	2001	2002
Solde début	891	784	683
Entrées	1'181	804	872
TOTAL	**2'072**	**1'588**	**1'555**
Sorties	1'288	905	833
Solde fin	784	683	722
Suspendues sine die	54	35	53
Affaires conciliées	38	32	32

Chambre commerciale

Stabilité dans ce domaine d'activité.

	2000	2001	2002
Solde début	555	529	613
Entrées	3'346	3'311	3'292
TOTAL	**3'901**	**3'840**	**3'905**
Sorties	3'372	3'227	3'395
Solde fin	529	613	510

Faillites prononcées

	2000	2001	2002
Faillites 166, 188, 190, 191 192 et 193 LP	1'166	1'272	1'272

Présidence

L'augmentation des oppositions à séquestre (nouveau moyen de droit introduit lors de la révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite en 1997), observée à partir de 2001, se poursuit et s'intensifie en 2002.

	2000	2001	2002
Mesures provisionnelles	391	326	324
Ordonnances de séquestre	369	366	363
Oppositions à séquestre	90	130	181
Causes gracieuses	111	95	105

Commissions rogatoires

	2000	2001	2002
Commissions rogatoires	92	65	75

2.2.10 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	883	645	609
Entrées	2'554	2'037	* 1'813
TOTAL	**3'437**	**2'682**	**2'422**
Sorties	2'792	2'073	1'841
Solde fin	645	609	581

* Ce chiffre doit être augmenté de 280 nouveaux dossiers enregistrés au Parquet en 2002 et transmis au TP début février 2003.

Le nombre de nouvelles affaires est resté globalement stable en 2002.

En revanche, le nombre de dossiers complexes exigeant une importante préparation, l'examen de nombreuses pièces, ainsi que la tenue de plusieurs audiences par affaire, est toujours en augmentation et occupe une part considérable de l'activité des magistrat-e-s.

Ainsi, pour illustrer cette situation, le nombre de classeurs fédéraux contenant jusqu'à 500 pages chacun de pièces jointes à ce type de procédures était de 120 en 2000, de 140 en 2001, puis de 170 en 2002.

Le Tribunal de police, grâce à ses constants efforts pour réduire le solde des affaires non jugées au 31 décembre (581 en 2002, ou - 5% par rapport à 2001 et -10% par rapport à 2000), a rendu 1'841 décisions.

2.2.11 La juridiction des baux et loyers

2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

2.2.11.1.1 Section des conciliations

	2000	2001	2002
Solde début	2'107	2'367	2'262
Entrées	5'590	5'546	5'199
TOTAL	**7'697**	**7'913**	**7'461**
Sorties	5'330	5'651	5'652
Solde fin	2'367	2'262	1'809

Le nombre de nouveaux dossiers a légèrement diminué en 2002 par rapport à 2001 (- 6,42%). Inférieur à 6'000 depuis 1997, ce nombre tend à se rapprocher des 5'000. En outre, le solde au rôle à la fin de la période est en dessous de 2'000 dossiers pour la première fois depuis la publication des «Compte rendus» en 1992.

La progression des nouvelles affaires est figurée ci-dessous :

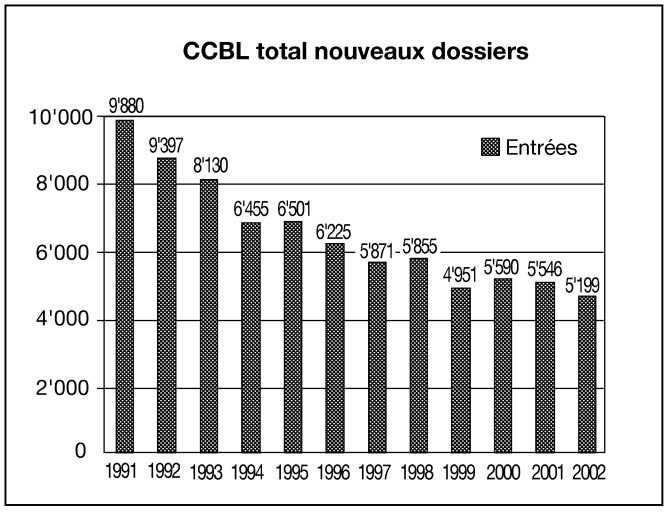

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	2000	2001	2002
Dossiers B	699	961	1'173
Dossiers L	1'983	1'761	1'406
Dossiers CG	338	270	208
Dossiers D	1'073	1'013	829
Dossiers E	1'392	1'409	1'478
Dossiers L77	105	132	105

Note : B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

La forte augmentation des procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B), constatée en 2000, se poursuit. Par rapport à 2001, elle est en progression de 22%. Dans le même temps, les procédures en évacuation pour défaut de paiement du loyer (dossiers E) ont progressé de 4,9%. En revanche, on constate une baisse continue depuis 2000 des procédures en fixation du loyer (dossiers L : - 11,2% en 2001 et - 20,1% en 2002), en validation de consignation (dossiers CG : - 20,1% en 2001 et - 22,9% en 2002), ainsi que des divers (dossiers D : -5,6% en 2001 et -18,16% en 2002).

Quant au *taux de conciliation* (calculé en prenant en compte le nombre d'affaires conciliées + les affaires retirées en audience par rapport aux affaires conciliées + les affaires retirées en audience + les affaires non conciliées + les décisions), il reste constant : 35,48% en 2002, contre 35% en 2001, 33% en 2000 et 35% en 1999.

En 2002, le taux de conciliation par matière a été le suivant : dossiers B : 41%, dossiers CG : 37,2%, dossiers D : 25,7%, dossiers E : 13,2%, dossiers L : 59%, dossiers L77 : 76,8%.

2.2.11.1.2 Section des décisions

Après la forte augmentation enregistrée en 2001 (+44%), le nombre de décisions rendues par la Commission de conciliation a diminué de 24% en 2002. Pour cette année, les décisions sont au nombre de 325 (dont 257 en matière de congé et 68 en matière de consignation de loyer). Sur ce chiffre, 166 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (133 en matière de congé et 33 en matière de consignation de loyer).

A titre de comparaison, en 2000, la Commission avait rendu 297 décisions, dont 150 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal des baux et loyers. En 2001, 428 décisions avaient été rendues, dont 202 avaient fait l'objet d'un recours. La contradiction (plus de nouveaux dossiers mais moins de décisions rendues) n'est qu'apparente : le taux de conciliation est resté le même en cette matière (40% en 2001 et 41% en 2002), mais il y a eu davantage d'affaires retirées en audience, d'affaires conciliées et d'affaires non conciliées en 2002 qu'en 2001, donc moins de décisions finalement rendues.

Cette progression est figurée ci-dessous :

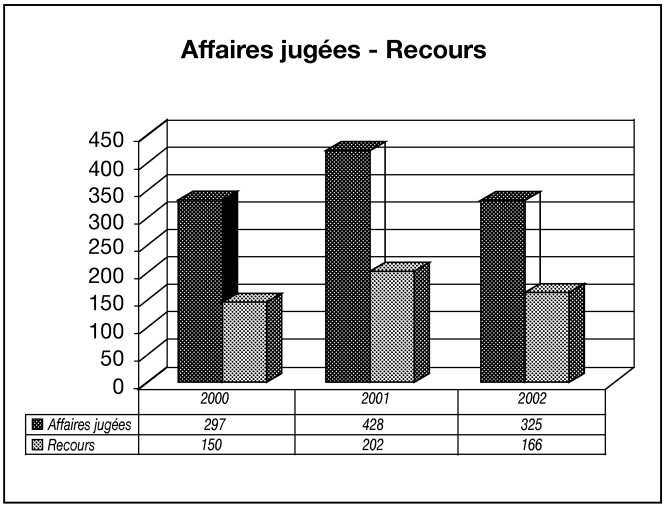

En 2002, 148 procès-verbaux partiels ont été pris, dont 107 en matière d'évacuation pour défaut de paiement du loyer. Parmi ces derniers, un peu moins de la moitié, soit 45, se sont achevés en 2002, soit par une conciliation

(3 dossiers), soit par un retrait (9 dossiers), soit par une non-conciliation (33 dossiers).

2.2.11.1.3 Section des affaires sociales

Un groupe de travail a été créé pour améliorer son fonctionnement. Il s'est réuni à trois reprises et est parvenu, par consensus, à rédiger des propositions concrètes qu'il a soumises au Conseil d'Etat. Les statistiques relatives à cette section seront publiées dans le compte rendu de 2004.

2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	1'221	1'415	1'576
Entrées	2'557	2'351	2'569
TOTAL	**3'778**	**3'766**	**4'145**
Sorties	2'363	2'190	2'391
Solde fin	1'415	1'576	1'754

Après la forte hausse en 2000 (+22,3%), le nombre de nouveaux dossiers a quelque peu baissé en 2001 (-8%) pour repartir à la hausse en 2002 (+9,3%), dépassant ainsi le niveau de 2000. Il faut relever que le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle n'a jamais été, depuis la tenue de statistiques, soit plus de 10 ans, aussi élevé qu'en 2000 et en 2002.

La progression des affaires est figurée ci-dessous :

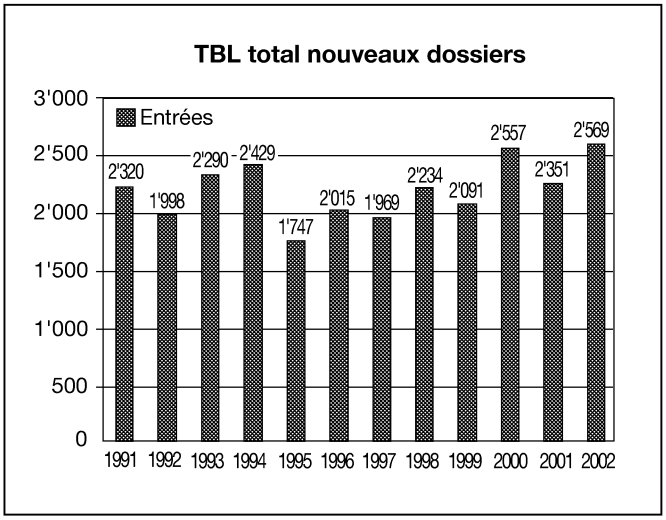

L'évolution de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2000	2001	2002
Solde début	109	121	222
Entrées	149	249	333
TOTAL	**258**	**370**	**555**
Sorties	137	148	206
Solde fin	121	222	349

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2000	2001	2002
Solde début	488	505	377
Entrées	546	335	376
TOTAL	**1'034**	**840**	**753**
Sorties	529	463	390
Solde fin	505	377	363

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	2000	2001	2002
Solde début	132	186	208
Entrées	1'087	994	1'080
TOTAL	**1'219**	**1'180**	**1'288**
Sorties	1'033	972	1'085
Solde fin	186	208	203

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2000	2001	2002
Solde début	10	6	6
Entrées	32	68	52
TOTAL	**42**	**74**	**58**
Sorties	36	68	47
Solde fin	6	6	11

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires,…)

	2000	2001	2002
Solde début	481	592	762
Entrées	689	685	688
TOTAL	**1'170**	**1'277**	**1'450**
Sorties	578	515	627
Solde fin	592	762	823

On constate, à l'instar de la Commission de conciliation, une forte augmentation des procédures en contestation de congé (+33,73% par rapport à 2001 et +123% par rapport à 2000). Le nombre de nouvelles procédures en matière de fixation de loyers (+11,65%) et d'évacuations (+8,65%) est également en légère hausse. Par rapport à 2001, le nombre d'oppositions aux jugements d'évacuation pour défaut de paiement a diminué de près d'un quart (-23,53%), tandis que la quantité de nouveaux dossiers «Divers» est restée stable.

2.2.12 La juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	838	687	934
Entrées	1'184	1'225	1'698
TOTAL	**2'022**	**1'912**	**2'632**
Sorties	1'335	978	1'564
Solde fin	687	934	1'068

1'698 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2002, contre 1'225 en 2001. Il s'agit d'une augmentation *considérable* de +38,6% du nombre de dossiers nouveaux. La situation économique explique cette situation inquiétante, périlleuse pour l'équilibre de la Juridiction à court terme.

Il convient toutefois de relever que l'engagement du personnel et des gains notables de productivité ont permis de ne pas gonfler exagérément les retards pris dans le traitement des affaires. Le solde des affaires non encore traitées au 31 décembre 2002 n'augmente ainsi que de 11,3%.

Le taux des affaires conciliées est de 18,08%, un résultat à peu près constant depuis l'introduction du nouveau système de conciliation (17,44% en 2001, 18,94% en 2000).

Le taux des appels interjetés contre les jugements des tribunaux a très fortement chuté, passant de 39,87% en 2001 à 33,22% en 2002. Les efforts de recrutement, de formation et d'encadrement des greffiers auxiliaires, lesquels rédigent, sous l'autorité du tribunal, les jugements, expliquent certainement en partie cette évolution.

La répartition du nombre de causes entre groupes professionnels apparaît, dans une large mesure, équilibrée, à l'exception du groupe 1 qui continue à compter moitié moins de causes nouvelles que les groupes les plus chargés (groupes 3, 4 et 5).

a) Conciliation

En 2002, 1'606 causes ont été inscrites en conciliation, dont 260 reportées de 2001.

1'278 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois aux tribunaux, dont 231 se sont terminées par une conciliation (18,08%).

12 causes ont été jugées (17 en 2001), 289 retirées, rayées ou sorties par jonction (156 en 2001), 746 renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été renvoyée directement à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP (0 en 2001).

328 causes sont reportées à l'année suivante, contre 260 en 2002.

1'240 audiences de conciliation auront été tenues en 2002.

	2000	2001	2002
Solde début	178	218	260
Entrées	1'175	1'200	1'346
TOTAL	**1'353**	**1'418**	**1'606**
Sorties	1'135	1'158	1'278
Solde fin	218	260	328

b) Tribunaux

En 2002, 1'296 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'189 en 2001), dont 517 reportées de 2001.

557 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2002 (672 en 2001), dont 53 par conciliation ou jugement-accord (9,5% contre 10,27% en 2001).

Les tribunaux ont rendu en 2002 127 ordonnances préparatoires (117 en 2001), 473 jugements contradictoires au fond (410 en 2001), 135 jugements par défaut (118 en 2001) et 5 jugements incidents (39 en 2001).

112 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (61 en 2001).

206 appels ont été interjetés, ce qui représente 33,22% des jugements contradictoires et sur incidents rendus en 2002 (39,87% en 2001).

557 causes sont reportées à l'année suivante (517 en 2001), dont 52 sont suspendues (44 en 2001).

Les tribunaux ont tenu 852 audiences, ce qui est en nette augmentation par rapport à 2001 (744).

	2000	2001	2002
Solde début	386	374	517
Entrées	757	815	779
TOTAL	**1'143**	**1'189**	**1'296**
Sorties	769	672	739
Solde fin	374	517	557

c) Cour d'appel

En 2002, 363 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (356 en 2001), dont 157 reportées de 2001 (95 en 2001).

193 causes sont sorties du rôle (199 en 2001), dont 10 par conciliation ou arrêt-accord (7 en 2001), ce qui représente 5,18% des causes (3,52% en 2001).

11 ordonnances préparatoires ont été rendues, comme en 2001, 158 arrêts contradictoires (159 en 2001) et 1 arrêt incident (28 en 2001).

6 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (15 en 2001).

Sur 158 arrêts contradictoires au fond, 37,59% ont été confirmés (39,68% en 2001), 36,84% ont été partiellement confirmés (contre 43,92% en 2001) et 25,56% totalement réformés (16,4% en 2001).

170 causes sont reportées à l'année suivante.

La Cour d'appel aura tenu 178 audiences en 2002, tout comme en 2001.

	2000	2001	2002
Solde début	272	95	157
Entrées	203	261	206
TOTAL	**475**	**356**	**363**
Sorties	380	199	193
Solde fin	95	157	170

d) Tribunal fédéral

En 2002, 28 recours en réforme étaient pendants devant le Tribunal fédéral, dont 10 reportés de 2001.

Le Tribunal fédéral a rejeté 8 appels (16 en 2001), en a admis partiellement 1 (4 en 2001), déclaré irrecevables 6 autres (3 en 2001) et sans objet 1. 8 recours sont reportés à 2003.

En 2002, 16 recours de droit public étaient pendants devant le Tribunal fédéral, dont 5 reportés de 2001.

Le Tribunal fédéral a rejeté 5 recours (17 en 2001), en a admis 1 (1 en 2001), déclaré irrecevables 4 (4 en 2001) et pris acte du retrait d'un dernier. 5 autres ont été renvoyés en 2003.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg).

En 2002, 15 causes ont été inscrites au rôle de la Commission, contre 9 en 2001. Toutes relevaient du droit privé.

4 causes ont été conciliées (1 en 2001) et 10 renvoyées au tribunal (5 au groupe 3, 2 au groupe 4 et 1 au groupe 5, 2 étant encore non attribuées au 31 décembre 2002).

	2000	2001	2002
Solde début	2	0	1
Entrées	6	9	14
TOTAL	**8**	**9**	**15**
Sorties	8	8	14
Solde fin	0	1	1

2.2.13 Le Tribunal tutélaire

	2000	2001	2002
Dossiers ouverts	1'790	1'955	1'960
Mesures prises	3'491	3'471	3'958
Mesures levées	1'227	1'166	1'361

Bien que le nombre de nouveaux dossiers reste stable, les mesures prises ont augmenté de 14% par rapport à 2001.

Les procédures portant sur l'autorité parentale ont très peu augmenté par rapport à 2001. En revanche, les procédures portant sur la modification des relations personnelles ont passé de 159 en 2001 à 188 en 2002, alors qu'elles n'étaient que de 62 en 2000.

13 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2002 contre 19 en 2001 et 6 pour des enfants mineurs en 2002 contre 4 en 2001. 11 requêtes ont été rejetées, une retirée et 8 procédures ont été suspendues.

	2000	2001	2002
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	285	255	348
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'177	1'167	1'268
Retraits de garde	35	38	41

Les curatelles et les tutelles instaurées en faveur de personnes majeures ont sensiblement augmenté par rapport à 2001: près de 26% pour les curatelles et 69% pour les interdictions. Les tutelles prononcées pour des mineurs ont, quant à elles, augmenté de 30% par rapport à 2001.

2.2.14 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	2000	2001	2002
Décès enregistrés	3'237	3'294	3'261
Testaments déposés	934	817	909
Répudiations	1'732	1'586	1'455
Faillites requises	543	517	480
Dossiers successoraux	183	197	172

Le nombre de décès reste stable. Les répudiations et les liquidations de successions par voie de faillite ont légèrement diminué.

Conciliations obligatoires

	2000	2001	2002
Solde début	399	362	438
Entrées	2'474	2'276	1'975
TOTAL	**2'873**	**2'638**	**2'413**
Sorties	2'511	2'200	2'040
Solde fin	362	438	373

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix continue de diminuer. Une diminution de plus de 13% est à noter par rapport à 2001.

Sur les 1'921 procédures entrées en 2002, 236 ont pu être conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 355 procédures. Sur ces 355 affaires non conciliées, 112 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance, soit 31,5%, alors que 40,5% des affaires non conciliées avaient été introduites en 2001.

1'266 jugements ont été rendus, dont 1'087 par défaut.

Conciliations volontaires

	2000	2001	2002
Solde début	7	14	2
Entrées	14	5	8
TOTAL	**21**	**19**	**20**
Sorties	7	17	7
Solde fin	14	2	3

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ ne cesse de diminuer.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2000	2001	2002
Solde début	13	10	5
Entrées	19	6	8
TOTAL	**32**	**16**	**13**
Sorties	22	11	8
Solde fin	10	5	5

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le juge de paix doit instruire reste faible. Sur les 8 procédures sorties, 5 ont fait l'objet d'un jugement contradictoire.

2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse

	2000	2001	2002
En cours au 1er janvier	428	502	542
Affaires nouvelles	1'630	1'795	2'023
TOTAL	**2'058**	**2'297**	**2'565**
Affaires jugées	566	565	659
Total des sorties	1'511	1'690	1'835
Solde fin	547	607	730

La comparaison des statistiques annuelles de 2001 et 2002 révèle une augmentation du nombre total des causes de plus de 10%. Les contraventions ont augmenté de 20%, le nombre des détentions préventives, toutes durées confondues, s'est accru de 17%.

Le recours à la prison de Champ-Dollon a été rendu nécessaire en raison du fait que les 16 places du Centre pour mineurs «La Clairière» sont régulièrement occupées par les mesures d'observation prononcées principalement par le Tribunal de la Jeunesse, mais aussi par le Tribunal tutélaire. «La Clairière» doit, en outre, faire preuve de souplesse pour les demandes urgentes émanant d'autorités pour mineur-e-s d'autres cantons, cela en application du Concordat sur l'exécution des peines et des mesures applicables aux mineurs.

La direction de Champ-Dollon, bien que l'établissement soit surchargé par la population majeure, a réussi à ménager quelques cellules pour mineur-e-s exclusivement. Dès le 1er septembre 2002, une équipe de quatre éducateurs chevronnés, parmi lesquels d'anciens collaborateurs de l'équipe éducative de «La Clairière», a été spécialement détachée pour les mineur-e-s détenus à Champ-Dollon. Dès cette date, un travail éducatif de qualité a été possible, conformément à l'esprit et à la lettre du droit pénal des mineurs en vigueur dans notre pays.

Le Tribunal de la Jeunesse s'est dessaisi à 50 reprises en 2002 – contre 34 en 2001 – de procédures ouvertes et dirigées contre des mineur-e-s qui se sont révélé-e-s être majeur-e-s à la suite d'expertises.

La perspective d'une seconde Clairière se précisant, le Tribunal de la Jeunesse espère que les transferts de mineur-e-s à Champ-Dollon, s'ils ne peuvent être supprimés, diminueront de manière considérable pour devenir une exception.

En conclusion, la progression amorcée depuis quelques années se confirme. Les situations personnelles demeurent souvent complexes et la composante médicale de leur problématique se manifeste plus fréquemment.

A cette constatation, il convient de relever que bon nombre de décisions rendues par le Tribunal de la Jeunesse, qui ont toutes une connotation éducative provisoire, s'avèrent couronnées de succès.

2.2.16 Le Ministère public

2.2.16.1 Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	2'690	2'346	3'437
Entrées	16'034	16'534	18'499
TOTAL	**18'724**	**18'880**	**21'936**
Sorties	16'378	15'443	17'320
Solde fin	2'346	3'437	4'616

Les élections générales de 2002 ont généré un important renouvellement des magistrats du Parquet, avec l'arrivée notamment de quatre nouvelles substitutes. Plusieurs absences de longue durée dans l'effectif des collaborateurs et collaboratrices n'ont pas facilité la tâche des nouveaux arrivés.

La tendance à l'accroissement des procédures pénales a été particulièrement marquée en 2002, avec une augmentation globale du nombre de nouvelles procédures d'environ 16%.

Cette augmentation est liée à deux facteurs principaux.

Le premier est un facteur de politique criminelle ou d'activité étatique. Les procédures ouvertes pour trafic de stupéfiants ont connu une hausse de 50% environ, résultat d'une application stricte de la politique criminelle visant à éradiquer la vente de stupéfiants dans certains lieux de concentration du trafic à Genève. L'augmentation de 143% des procédures ouvertes pour pornographie est due à une importante opération internationale visant à poursuivre la pornographie pédophile sur Internet. La hausse de 50% des procédures en conversion d'amendes provient d'une activité accrue du Service des contraventions dans ce domaine.

Le second est un facteur plus inquiétant, de hausse tendancielle dans les domaines de la criminalité et de la délinquance liées à des actes de violence. C'est ainsi que l'on constate une augmentation significative du nombre de plaintes enregistrées pour des infractions contre l'intégrité sexuelle (55% pour les contraintes sexuelles et 37% pour les viols) et d'opposition contre les actes de l'autorité (68%). Ont également connu une hausse conséquente, les plaintes pour vols (11%) dommages à la propriété (20%) et les injures (15%).

Le Ministère public avait relevé dans son rapport d'activité pour l'exercice 2001 que sa capacité avait atteint ses limites. En raison de l'augmentation des procédures, ces limites sont aujourd'hui dépassées.

Le nombre des requêtes en évacuation, après avoir baissé pour la 1re fois en 11 ans en 2001, a repris son ascension en 2002. Toutefois, le Parquet a encouragé la conclusion d'arrangements entre les parties, entraînant une diminution du nombre d'évacuations prononcées. A noter dans ce domaine que 6 ventes aux enchères publiques ont été organisées, qui ont produit un montant de Frs. 85'000.-

2.2.16.2 Détail des opérations

	2000	2001	2002
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'402	12'808	13'792
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'087	1'329	1'489
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'898	1'717	2'577
TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	**15'387**	**15'854**	**17'858**
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'690	2'346	3'422
TOTAL DES PROCÉDURES	**18'077**	**18'200**	**21'280**
Ouvertures d'informations	2'825	2'804	3'172
Ordonnances de condamnation	2'091	1'895	1'765
Renvois au Tribunal de police	1'845	1'490	1'212
Renvois à la Cour Correctionnelle	59	57	66
Renvois à la Cour d'assises	11	22	12
Renvois à d'autres autorités	658	811	1'197
TOTAL DE CES OPÉRATIONS	**7'489**	**7'079**	**7'424**
Classements avant instruction	8'694	8'862	9'865
Classements après instruction	793	755	838
TOTAL DES CLASSEMENTS	**9'487**	**9'617**	**10'703**
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	1'678	1'855	2'333

2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2000	2001	2002
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	705	640	714
Causes en cours au début de l'année	583	664	662
TOTAL	**1'288**	**1'304**	**1'376**
Audiences convoquées	594	578	608
Jugements exécutés :			
- par la force publique	122	139	119
- par abandon des lieux	216	216	248
- volontairement	151	158	119
TOTAL	**489**	**513**	**486**
Requêtes retirées	135	129	131
Causes restant en cours	664	662	759
- dont suspendues d'accord	318	286	371

2.2.17 L'Instruction

2.2.17.1 Procédures pénales

	2000	2001	2002
Solde début	1'180	1'178	1'196
Entrées	2'983	3'139	3'307
TOTAL	**4'163**	**4'317**	**4'503**
Sorties	2'985	3'121	3'249
Solde fin	1'178	1'196	1'254

Le présent tableau met en évidence l'inexorable et constante augmentation des procédures pénales. Depuis des années, une augmentation des dossiers quasi linéaire se fait sentir à l'Instruction, ce qui a amené les juges et les collaborateurs à une augmentation de leurs activités et efforts pour permettre un accroissement des dossiers en «sortie». Malgré cela, le nombre de dossiers en cours en fin d'année ne cesse d'augmenter, de sorte que la charge par cabinet de juge devient problématique. A cela s'ajoute que les procédures à traiter s'avèrent de plus en plus complexes de par les instruments qu'une société moderne comme la nôtre met à disposition de tout un chacun dans bien des domaines. Pour l'exemple, il suffira de citer la facilité de communication (portables, internet), de déplacement, les instruments financiers multiples et divers. De plus enfin, des phénomènes de société font que les individus sont plus portés à la confrontation qu'à la conciliation.

Il n'est guère pensable que la situation s'améliore dans le sens d'une diminution de la charge, de sorte que des moyens de rationalisations du travail, d'aide au juge par la technique et les personnes devront encore être mis en œuvre. Des réflexions ont cours dans ces domaines, notamment en ce qui concerne l'organisation de la juridiction (organigramme, cahiers des charges) et de la section des affaires complexes (gestion des volumes, organisation des dossiers, scanning).

Le travail au niveau de la police doit également être quelque peu revu pour permettre une aide plus substantielle au juge. Là aussi, des réflexions sont conduites, en collaboration avec le Parquet et l'état-major de la police.

2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	2000	2001	2002
Solde début	237	277	360
Entrées	424	472	433
TOTAL	**661**	**749**	**793**
Sorties	384	* 389	487
Solde fin	277	* 360	306

* chiffres rectifiés, suite à une erreur en 2001.

Le nombre de commissions rogatoires est, vu sur plusieurs années, également en augmentation, mais plus légèrement que les procédures pénales. Ce qui toutefois engendre une activité supplémentaire c'est le contrôle des commissions rogatoires parvenant désormais directement à Genève, sans passer par le filtre de l'Office fédéral de la Justice. Cela fait suite à la conclusion de traités internationaux (notamment avec la France, l'Allemagne, le Liechtenstein). Il n'est effectivement pas évident, pour le juge étranger, de présenter sa commission rogatoire pour qu'elle soit conforme au droit interne suisse.

Par ailleurs, l'augmentation de la complexité se retrouve également dans ce domaine. Essentiellement à vocation financière, les recherches requises à Genève par les juges étrangers se corsent de par la complexité des instruments financiers à disposition et par le nombre de recours contre les décisions du juge d'instruction.

2.2.17.3 Activités des juges d'instruction

	2000	2001	2002
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	2'869	2'840	3'196
Commissions rogatoires reçues	416	456	423
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'675	2'660	2'908
Mandats d'amener décernés	167	167	131
Mandats d'amener exécutés	40	65	44
Mandats d'amener révoqués pour prescription	153	97	99
Recherches de lieu de séjour	3	0	1
Personnes convoquées	22'628	17'256	20'548
Demandes d'extradition	13	16	14
Détentions fédérales	0	1	0
Ordonnances de condamnation	1'445	1'336	1'680

Les chiffres de détail de l'activité des juges d'instruction ne font que confirmer l'accroissement général de la charge de travail. Un effort important a dû être consenti pour absorber les activités de la «Task Force police» intervenant en matière de trafic de stupéfiants de rue. Cela se remarque notamment par l'accroissement du nombre des procédures reçues, de détenus et d'ordonnances de condamnation. Les arrestations «Task Force» ne nécessitant pas, généralement, d'enquêtes, la question du rôle du juge d'instruction se pose avec acuité. En effet, il s'agit de flagrants délits qui peuvent être jugés immédiatement. De ce fait, la saisine du juge d'instruction est inutile d'un point de vue strict de procédure

et d'enquête, le Parquet ayant la compétence de statuer directement par ordonnance de condamnation. Certes, nous sommes confrontés à un problème de délais fort courts en matière d'arrestation.

Le nombre de personnes convoquées est certes fluctuant, mais demeure constamment à un niveau impressionnant. C'est dire les efforts consentis par le greffe de l'Instruction pour accueillir toutes ces personnes, les conseiller et les diriger, en tenant compte des impératifs de sécurité. Ce chiffre de 20'548 ne tient pas compte de toutes les personnes qui se présentent spontanément, notamment à la recherche de renseignements, pour des demandes de visites de détenus, pour consulter des dossiers ou en prendre des copies.

Dans leur activité, les juges d'instruction comptent également sur l'appui des Juges d'instruction suppléants, qui assument la charge quasi équivalente à un cabinet ordinaire. Ainsi, leur rôle ne se limite point à celui de remplacement en cas de maladie ou absence d'un Juge titulaire. Dans ce contexte, il y a lieu de préciser que cela participe également à leur formation pour qu'ils puissent assumer leur charge de Juge suppléant en cas d'urgence.

ANNEXES :

- **Tableau des magistrates et magistrats**

- **Evénements de la vie judiciaire en 2002**

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er JANVIER 2003

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
non compris les juges prud'hommes

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC	PROCUREUR GENERAL	38.4	Daniel ZAPPELLI	11.01.1964	01.06.2002	01.06.1996
	PROCUREURS	43.3	Jean-Bernard SCHMID	25.12.1952	01.10.2000	24.09.1998
9 magistrats de carrière			Mireille GEORGE	08.03.1965	01.01.2002	01.01.2000
	Remplaçant :		ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d' absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)			
	SUBSTITUTS	34.0	Corinne CHAPPUIS BUGNON	08.10.1970	30.11.2001	30.11.2001
			Sylvie DROIN	23.12.1966	01.01.2002	01.01.2002
			Pauline ERARD-GILLIOZ	07.11.1965	01.06.2002	01.06.2002
			Valérie LAUBER	02.06.1969	01.06.2002	01.06.2002
			Gaëlle VAN HOVE	11.05.1970	01.06.2002	01.06.2002
			Brigitte MONTI	25.09.1967	20.09.2002	20.09.2002

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE CASSATION	PRESIDENT		Raymond COURVOISIER	07.06.1937	01.04.1994	
	VICE-PRESIDENTE		Chantal MANFRINI	10.05.1951	01.09.1998	01.04.1986-30.06.1998
		55.3	Alain ZWAHLEN	26.09.1951	01.06.1984	
			Président 92-94 et 98-01			
			Robert ROTH	18.09.1952	07.05.1992	
10 magistrats			Pierre-Christian WEBER	25.03.1941	01.06.2002	31.01.1969-30.05.2002
non de carrière	JUGES SUPPLEANTS		Didier BROSSET	27.04.1942	18.02.1982	
			Maurice SCHNEEBERGER	20.05.1935	01.12.1988	
		55.3	Nicolas JEANDIN	02.01.1959	01.10.1999	
			Antoine BÖHLER	24.03.1950	01.09.2001	
			Maurice HARARI	21.05.1947	01.06.2002	23.02.1978-30.09.1990
COUR DE JUSTICE	PRESIDENTE -> 31.05.2002		Martine HEYER-BERTHET	04.09.1944	01.09.1991	01.06.1972-31.12.1977
						et dès 01.12.1983
	VICE-PRESIDENTE -> 31.05.2002		Laura JACQUEMOUD-ROSSARI	28.02.1957	01.06.1996	01.02.1984
			Jean-Pierre PAGAN	31.08.1940	17.09.1981	30.05.1969
			Président en 1990 - 1991			
			Pierre-Yves DEMEULE	24.12.1943	12.09.1985	01.06.1972
			Président en 1993 - 1995			
16 magistrats de carrière			Richard BARBEY	31.05.1943	29.11.1985	16.09.1977
20 magistrats suppléants			Président en 1997 - 1999			
12 magistrats assesseurs		52.8	Antoinette STALDER	19.07.1944	01.07.1990	25.02.1983
___			Présidente en 1999-2002			
			Stéphane GEIGER	21.01.1946	01.01.1992	13.09.1974
			Marguerite JACOT DES COMBES	22.04.1950	01.10.1993	01.06.1977
			Renate PFISTER-LIECHTI	04.09.1951	01.07.1995	01.06.1978
48 magistrats			Michel CRIBLET	27.07.1951	01.06.1996	08.05.1981
			Louis PEILA	19.02.1954	01.06.1996	01.09.1983
			Christian MURBACH	30.05.1951	01.01.1997	01.02.1980
			Jean RUFFIEUX	05.06.1948	01.01.2001	01.03.1986
			François CHAIX	08.08.1964	01.07.2001	18.02.1994
			Laurent KASPER-ANSERMET	14.11.1946	04.10.2001	18.04.1985-31.05.1990
						et dès le 13.04.1992
			Jacques DELIEUTRAZ	03.01.1952	01.06.2002	01.02.1990

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE JUSTICE	20 JUGES SUPPLEANTS		Jean-Claude FIVAZ	13.05.1936	06.11.1981	
			Gérard MONTAVON	11.05.1934	13.05.1982	
			Vladimir VESELY	24.06.1945	01.10.1983	
			Benoît CHAPPUIS	03.12.1956	04.05.1991	
			Gilles STICKEL	10.05.1951	01.01.1994	
			Patrick BLASER	14.05.1954	01.04.1994	01.01.1981-31.12.1993
			Blaise GROSJEAN	09.03.1950	01.06.1996	01.01.1991-31.12.1993
		47.7	Douglas HORNUNG	05.04.1952	01.06.1996	
			Guy STANISLAS	29.05.1952	01.06.1996	
			Vincent JEANNERET	09.07.1960	01.06.1996	
			Adriano GIANINAZZI	11.07.1963	20.03.1997	
			Eric W. FIECHTER	18.08.1949	05.12.1997	
			Philippe JUVET	28.06.1956	23.01.1998	
			Philippe PROST	18.02.1960	01.09.1999	
			Werner GLOOR	26.02.1953	20.01.2000	
			Elisabeth GABUS THORENS	06.08.1959	15.06.2001	
			Peter PIRKL	31.07.1964	05.10.2001	
			Eric MAUGUE	19.09.1964	02.11.2001	
			Marc HENZELIN	17.10.1960	01.06.2002	
			Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN	29.04.1964	24.10.2002	
	JUGES ASSESSEURS A LA		Pierre PACHOUD	14.03.1937	01.06.1996	
	CHAMBRE D'ACCUSATION	66.8	Jean-Paul CHERIX	15.03.1933	18.09.1997	
	LES JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 OJ)					
			Stéphane FELDER	04.01.1954	26.10.2000	
	ASSESSEURS A LA		Olivier BINDSCHEDLER TORNARE	04.03.1968	01.06.2002	
	CHAMBRE D'APPEL DES	38.0	Olivier LUTZ	22.11.1970	01.06.2002	
	BAUX ET LOYERS		Sabina MASCOTTO	07.12.1965	01.06.2002	
	représentant les locataires		Alain MAUNOIR	02.05.1963	01.06.2002	
	représentant		Pierre-Antoine LAPP	12.04.1947	10.05.1985	
	les millieux immobiliers		Jean-Marc SIEGRIST	30.03.1956	16.10.1987	
		48.2	Pierre DAUDIN	19.04.1945	01.06.1990	
			Dominique DUCRET-BURGER Mme	21.03.1955	01.06.1990	
			Pierre BANNA	02.08.1966	01.06.2002	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF	PRESIDENT dès le 01.06.2001		Philippe THELIN	16.07.1955	01.06.1996	01.06.1990
	VICE-PRESIDENT dès le 01.06.2001		François PAYCHERE	03.11.1958	01.06.1996	13.02.1995
			Dominique SCHUCANI	23.09.1939	01.07.1982	01.07.1982
			Président en 1984-86,1990-92 et 1998-2001			
			Eliane BONNEFEMME-HURNI	14.08.1948	01.11.1989	31.01.1975
		52.3	Présidente en 1994-1996			
			Laure BOVY	28.09.1946	01.05.1993	01.05.1993
5 magistrats de carrière			Présidente en 1996-1998			
5 magistrats suppléants						
____	JUGES SUPPLEANTS		Yves BONARD	03.09.1960	01.06.1990	
			Mario-Dominique TORELLO	24.11.1956	01.05.1993	
10 magistrats		41.8	Claudio MASCOTTO	02.05.1963	01.07.1997	
			François BELLANGER	24.08.1963	01.06.2002	
			Michel HOTTELIER	15.04.1958	01.06.2002	
TRIBUNAL DES CONFLITS	PRESIDENT		Daniel PEREGRINA	19.06.1955	23.10.1998	
		40.9				
	PRESIDENT SUPPLEANT		Guy SCHRENZEL	14.07.1967	01.06.2002	
2 magistrats (non de carrière)		Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif				

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE 1ERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS	PRESIDENTE > 31.05.2002		Claude-Nicole NARDIN	15.06.1956	01.06.1990	01.07.1985
	VICE-PRESIDENTE > 31.05.2002		Valérie LAEMMEL-JUILLARD	13.07.1954	01.01.1992	18.09.1986
			Jean-Franklin MIRIMANOFF	22.06.1943	01.10.1979	17.09.1976
			René REY (Président en 1995-1997)	31.10.1948	01.10.1983	01.10.1983
			Pierre CURTIN	16.04.1955	01.09.1989	25.03.1983
			Maria-Claude SERMIER	15.02.1954	13.09.1990	01.06.1983
			Jean-Marc STRUBIN Président en 1997-1999	29.02.1956	01.09.1991	01.04.1986
			Sylvie WEGELIN	08.08.1953	01.10.1992	10.04.1981
		44.7	Pierre MARQUIS	16.08.1954	01.06.1996	01.03.1986
			Olivier DEFERNE	20.02.1956	01.01.1997	01.01.1997
21 magistrats de carrière dont 4 à mi-temps			Cédric-Laurent MICHEL	11.02.1966	01.02.1998	01.02.1995
			Rosa Delia MAILLART-ROMAY	27.12.1944	01.07.1998	01.06.1996
			Paola CAMPOMAGNANI CALABRESE	05.03.1963	01.01.1999	01.06.1996
			Nathalie MAGNENAT FUCHS 1/2 charge	28.10.1959	01.01.1999	01.01.1999
			Marc OEDERLIN	05.06.1963	01.09.1999	01.06.1996
			Silvia TOMBESI-MUMENTHALER 1/2 charge	16.09.1964	01.01.2001	01.01.1999
			David ROBERT	31.10.1957	01.07.2001	01.09.1999
			Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE 1/2 charge	24.05.1953	01.07.2001	01.07.2001
			Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ 1/2 charge	29.01.1968	01.08.2001	27.10.2000
			Patrick CHENAUX	28.12.1968	01.06.2002	01.07.2001
			Jean REYMOND	09.01.1967	01.09.2002	01.08.2001
14 magistrats suppléants 28 magistrats assesseurs 8 magistrats assesseurs suppléants 70 magistrats	JUGES SUPPLEANTS		Dominique HENCHOZ Mme	09.03.1957	06.05.1988	
			Jean-Charles SOMMER	23.05.1948	01.06.1990	
			Josianne STICKEL-CICUREL	06.02.1950	01.06.1990	
		46.5	Jacques ROULET	25.02.1956	01.06.1990	
			Lorella BERTANI	30.05.1959	01.06.1990	
			Liliane ZWAHLEN-STAMM	15.07.1950	09.10.1991	
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.1964	01.08.1993	
			Roland BURKHARD	29.06.1956	09.11.1995	
			Robert FIECHTER	12.11.1952	01.06.1996	
			Brigitte BESSON	18.03.1954	01.06.1996	
			Serge FASEL	28.01.1957	01.06.1996	
			Diane SCHASCA	01.05.1964	01.06.1996	
			François HADDAD	25.03.1958	01.01.1999	
			Antoinette SALAMIN	10.12.1950	01.06.2002	17.11.1979-31.12.1994
	JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE	63.4	Hélène BRAUN	04.07.1935	01.03.1998	
			Nicole BAUNAZ	01.06.1943	29.04.1999	
			Hervé BURDET	26.09.1939	01.01.2001	
			Roman JUON	28.03.1936	01.06.2002	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DA CARRIERE
	JUGES ASSESSEURS		Michel JÖRIMANN	11.03.1939	01.06.1972	
	SUPPLEANTS AU		Christiane MARFURT	01.08.1937	01.06.1975	
	TRIBUNAL DE POLICE		Véréna CHARPIE	17.09.1932	01.07.1981	
	ET A LA		Jean GROB	17.07.1936	01.06.1992	
	CHAMBRE D'ACCUSATION	62.5	Michèle KUNZLER	14.12.1961	01.06.1996	
			Claude BLANC	17.06.1935	20.03.1998	
			Roger PORTIER	15.07.1941	20.11.1998	
			Irène SAVOY-CHANEL	22.09.1931	01.06.2002	
			Willy MONNET	24.10.1936	10.04.1981	
	JUGES ASSESSEURS		Jacqueline LARPIN	08.11.1947	01.01.1982	
	AU TRIBUNAL DES		Marozia CARMONA FISCHER	23.09.1962	09.11.1995	
	BAUX ET LOYERS		Eric ROSSIAUD	19.10.1963	01.06.1996	
			Stéphane MONTFORT	04.02.1965	23.10.1998	
	représentant les locataires	46.6	Jean BLANCHARD	16.12.1955	01.08.2000	
			Béatrice Viviane ANTOINE	19.02.1968	10.05.2001	
			Nicole HAAB	26.04.1974	01.07.2001	
			Christiane VEYA	23.06.1953	22.02.2002	
			Alain GALLET	23.04.1954	01.06.2002	
			Bernard GANTY	14.01.1952	01.06.2002	
			Jan MAURER	26.04.1934	01.06.2002	
			Jacques GRANGE	28.01.1937	18.04.1985	
	les milieux immobiliers		Jean-Paul BART	02.09.1951	01.04.1991	
			Raija LAHLOU	29.05.1964	01.01.1999	
			Julien Lionel BLANC	04.05.1968	01.03.1999	
			François MICHELI	03.05.1963	15.02.2001	
		45.9	Serge PATEK	01.10.1968	01.10.2001	
			Pierre de FREUDENREICH	27.09.1962	01.06.2002	
			Jean-Pierre JANIN	19.07.1953	01.06.2002	
			Franco MAURI	03.02.1948	01.06.2002	
			Michel PENET	25.01.1949	01.06.2002	
			Henry SENGER	17.11.1936	01.06.2002	
			Guillaume ZUBER	04.11.1972	01.06.2002	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
INSTRUCTION	PRESIDENT dès le 01.06.2002		Stéfane ESPOSITO	30.04.1958	01.07.1995	11.04.1991
	VICE-PRESIDENT dès le 01.06.2002		Michel-Alexandre GRABER	21.03.1958	01.06.1996	01.07.1995
			Carole BARBEY	21.06.1946	01.05.1976	22.03.1974
			présidente en 1984-1986			
			Jean-Pierre TREMBLEY	10.04.1947	01.09.1979	01.01.1976
			président en 1986-1988			
			* Daniel DUMARTHERAY	03.07.1954	01.06.1990	01.06.1990
			Christine JUNOD	03.10.1959	27.01.1994	01.06.1990
			présidente en 1999-2002			
			Leonardo MALFANTI	01.11.1960	10.01.1995	01.06.1990
		44.5	Claude-François WENGER	11.06.1951	01.07.1991	01.06.1990
			Daniel DEVAUD	31.10.1952	01.06.1996	01.06.1996
			Marc TAPPOLET	07.06.1960	01.06.1996	01.06.1996
			Isabelle CUENDET	27.03.1963	01.02.1998	01.09.1991
15 magistrats de carrière			Alix FRANCOTTE-CONUS	08.03.1959	01.08.2001	01.07.1998
			Vincent FOURNIER	05.12.1966	02.11.2001	01.10.1999
			Yves AESCHLIMANN	09.01.1967	01.06.2002	01.01.2001
			Yvette NICOLET	12.08.1960	01.06.2002	25.01.2001
			* membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ			
	SUPPLEANTS		les juges et les juges suppléants du Tribunal de première Instance			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRESIDENTE >31.05.2002	55.6	Anne-Françoise COMTE FONTANA	29.10.1942	01.12.1983	25.06.1976
			Jean-Nicolas ROTEN	20.05.1950	01.06.1996	01.11.1989
	JUGES SUPPLEANTS	53.2	Sonia MUHLSTEIN	03.06.1947	05.06.1981	
			Christine SAYEGH	11.07.1945	19.04.1985	
			Henri NANCHEN	25.12.1953	01.06.1990	
2 magistrats de carrière			Pierre GASSER	06.05.1949	02.12.1993	
4 magistrats suppléants						
4 magistrats assesseurs						
6 magistrats assesseurs suppléants	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	53.4	Dr Jean-Maurice SEIGNE	12.02.1945	01.06.1990	
			Dr Jean-Charles RIELLE	13.08.1952	01.01.2001	
16 magistrats	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	51.5	Marianne MATHEZ-ROGUET	27.06.1945	01.06.1996	
			Madeleine PINGET	06.12.1955	01.06.2002	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	58.2	Dr Michel HUGUENIN	16.11.1936	01.06.1978	
			Dr Charles SELLEGER	29.12.1950	18.05.2000	
			Dr Lucia FIDECARO MAZZONE	03.04.1959	20.09.2002	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	56.8	Jean-Jacques Marc SORMANI	30.10.1933	08.05.1974	
			René RIEDER	25.05.1957	01.06.1996	
			Henri SCHAERER	16.11.1944	01.06.2002	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX	PRESIDENT dès le 01.06.2001		Thierry WUARIN	30.12.1950	01.06.1996	01.06.1996
	VICE-PRESIDENTE dès le 01.06.2001		Anne-Marie BARONE	22.05.1955	07.02.2000	07.02.2000
		47.1	Yvette DAOUDI BEUCHAT	10.03.1950	01.07.1985	20.06.1975
			Présidente en 1990-1992 et 1994-1996			
			Thierry LUSCHER	20.06.1959	01.12.1992	01.09.1989
5 magistrats de carrière			Président en 1996-1998			
			Fabienne PROZ JEANNERET	01.12.1959	01.10.1993	01.10.1993
4 magistrats suppléants			Présidente en 1998-2001			
___	JUGES SUPPLEANTS		Birgit SAMBETH GLASNER	13.02.1962	01.01.1995	
9 magistrats			Christophe ZELLWEGER	06.08.1962	01.02.1995	
		43.0	Philippe GUNTZ	10.05.1965	20.05.1999	
			Viviane DE NEEF WEIBEL	16.05.1947	20.09.2001	
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OFFICE DES POURSUITES ET DES FAILLITES	PRESIDENT dès le 01.12.2002		Raphaël MARTIN	28.01.1956	01.12.2002	01.12.2002
		47.9	Ariane WEYENETH-WUARIN	27.10.1952	01.12.2002	01.12.2002
	JUGES SUPPLEANTS	42.0	Serge FASEL	28.01.1957	01.12.2002	
			Eric HESS	01.10.1963	01.12.2002	
2 magistrats de carrière	JUGES ASSESSEURS		Didier BROSSET	27.04.1942	01.12.2002	
2 magistrats suppléants			Pierre BUNGENER	29.08.1958	01.12.2002	
8 magistrats assesseurs		49.5	Christian CHAVAZ	21.08.1955	01.12.2002	
4 magistrats assesseurs			Marie-Thérèse LAMAGAT	20.09.1958	01.12.2002	
____ suppleants			Denis MATHEY	18.02.1959	01.12.2002	11.10.1990-31.12.1999
16 magistrats			Magali ORSINI	01.10.1941	01.12.2002	
			Bernard de RIEDMATTEN	04.05.1942	01.12.2002	
			Olivier WEHRLI	30.07.1963	01.12.2002	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANT-ES	37.8	Yves DE COULON	05.08.1963	01.12.2002	
			Alexandra GOBET WINIGER	15.02.1960	01.12.2002	
			Claudio MASCOTTO	02.05.1963	01.12.2002	
			Aline SOFER	30.08.1971	01.12.2002	

RECAPITULATION

75 magistrats de carrière dont 34 femmes (45,33 %) âge moyen au 01.01.03 : 46 1/2 ans

131 autres magistrats dont 35 femmes (25.71 %) âge moyen au 01.01.03 : 48 3/4 ans

206 magistrats dont 69 femmes (33.5 %) âge moyen au 01.01.02 : 47 3/4 ans

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 01 JANVIER 2003

30.05.1969	PAGAN Jean-Pierre
01.06.1972	DEMEULE Pierre-Yves
22.03.1974	BARBEY Carole
13.09.1974	GEIGER Stéphane
31.05.1975	BONNEFEMME-HURNI Eliane
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette
01.01.1976	TREMBLEY Jean-Piere
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite
16.09.1977	BARBEY Richard
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate
01.02.1980	MURBACH Christian
10.04.1981	WEGELIN Sylvie
08.05.1981	CRIBLET Michel
01.07.1982	SCHUCANI Dominique
25.02.1983	STALDER Antoinette
25.03.1983	CURTIN Pierre
01.06.1983	SERMIER Maria-Claude
01.09.1983	PEILA Louis
01.10.1983	REY René
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole
01.03.1986	MARQUIS Pierre
01.03.1986	RUFFIEUX Jean
01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc
18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie
01.09.1989	LUSCHER Thierry
01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas
01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques
01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel
01.06.1990	JUNOD Christine
01.06.1990	MALFANTI Leonardo
01.06.1990	THELIN Philippe
01.06.1990	WENGER Claude-François
11.04.1991	ESPOSITO Stéphane
01.09.1991	CUENDET Isabelle
13.04.1992	KASPER-ANSERMET Laurent (déjà magistrat du 18.04.1985 au 31.05.1990)
01.05.1993	BOVY Laure
01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne
18.02.1994	CHAIX François
01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent
13.02.1995	PAYCHERE François
01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre
01.06.1996	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
01.06.1996	DEVAUD Daniel
01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia
01.06.1996	OEDERLIN Marc
01.06.1996	TAPPOLET Marc
01.06.1996	WUARIN Thierry
01.06.1996	ZAPPELLI Daniel
01.01.1997	DEFERNE Olivier
01.07.1998	FRANCOTTE-CONUS Alix
24.09.1998	SCHMID Jean-Bernard
01.01.1999	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge)
01.01.1999	TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge)
01.09.1999	ROBERT David
01.10.1999	FOURNIER Vincent
01.01.2000	GEORGE Mireille
07.02.2000	BARONE Anne-Marie
01.11.2000	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)
01.01.2001	AESCHLIMANN Yves
25.01.2001	NICOLET Yvette
01.07.2001	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne (1/2 charge)
01.07.2001	CHENAUX Patrick
01.08.2001	REYMOND Jean
30.11.2001	CHAPPUIS BUGNON Corinne
01.01.2002	DROIN Sylvie
01.06.2002	ERARD-GILLIOZ Pauline
01.06.2002	LAUBER Valérie
01.06.2002	VAN HOVE Gaëlle
20.09.2002	MONTI Brigitte
01.12.2002	MARTIN Raphaël
01.12.2002	WEYENETH-WUARIN Ariane

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

par rang d'âge

Situation au 01 JANVIER 2003

Date de naissance		Date de naissance	
23.09.1939	SCHUCANI Dominique	20.02.1956	DEFERNE Olivier
31.08.1940	PAGAN Jean-Pierre	29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole
31.05.1943	BARBEY Richard	28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	31.10.1957	ROBERT David
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre
19.07.1944	STALDER Antoinette	30.04.1958	ESPOSITO Stéphane
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	03.11.1958	PAYCHERE François
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix
21.01.1946	GEIGER Stéphane	20.06.1959	LUSCHER Thierry
21.06.1946	BARBEY Carole	03.10.1959	JUNOD Christine
28.09.1946	BOVY Laure	28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
10.04.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	01.06.1960	TAPPOLET Marc
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	12.08.1960	NICOLET Yvette
14.08.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
31.10.1948	REY René	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	27.03.1963	CUENDET Isabelle
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	24.05.1963	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	05.06.1963	OEDERLIN Marc
30.12.1950	WUARIN Thierry	28.12.1963	CHENAUX Patrick
30.05.1951	MURBACH Christian	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
11.06.1951	WENGER Claude-François	08.08.1964	CHAIX François
27.07.1951	CRIBLET Michel	16.09.1964	TOMBESI MUMENTHALER Silvia
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	08.03.1965	GEORGE Mireille
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	07.11.1965	ERARD-GILLIOZ Pauline
27.10.1952	WEYENETH-WUARIN Ariane	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
31.10.1952	DEVAUD Daniel	05.12.1966	FOURNIER Vincent
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	23.12.1966	DROIN Sylvie
08.08.1953	WEGELIN Sylvie	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude	09.01.1967	REYMOND Jean
19.02.1954	PEILA Louis	25.09.1967	MONTI Brigitte
03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
13.07.1954	LAEMMEL-JUILLARD Valérie	02.06.1969	LAUBER Valérie
16.08.1954	MARQUIS Pierre	11.05.1970	VAN HOVE Gaëlle
16.04.1955	CURTIN Pierre	08.10.1970	CHAPPUIS BUGNON Corinne
22.05.1955	BARONE Anne-Marie		
16.07.1955	THELIN Philippe		
28.01.1956	MARTIN Raphaël		

REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIÈRE

Situation au 01 janvier 2003

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	"Les Verts"	Alliance de gauche
Ministère public *substituts*	ZAPPELLI Daniel Procureur général GEORGE Mireille Procureur LAUBER Valérie	MONTI Brigitte	CHAPPUIS BUGNON Corinne DROIN Sylvie	ERARD GILLIOZ Pauline	VAN HOVE Gaëlle	SCHMID Jean-Bernard Procureur
Cour de justice	DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine DELIEUTRAZ Jacques	BARBEY Richard PFISTER-LIECHTI Renate CHAIX François	PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite CRIBLET Michel JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean	KASPER- ANSERMET Laurent	
Tribunal Administratif	BONNEFEMME- HURNI Eliane	PAYCHERE François	SCHUCANI Dominique	BOVY Laure	THÉLIN Philippe	
Tribunal De première Instance	MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie DEFERNE Olivier TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge)	SERMIER Maria-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL JUILLARD Valérie MICHEL Cédric- Laurent OEDERLIN Marc ROBERT David CHENAUX Patrick	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)	MAGNENAT- FUCHS Nathalie (1/2 charge) REYMOND Jean	DEVILLE- CHAVANNE Jocelyne (1/2 charge)
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre	DUMARTHERAY Daniel MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle AESCHLIMANN Yves NICOLET Yvette	TREMBLEY Jean-Pierre JUNOD Christine FOURNIER Vincent	ESPOSITO Stéfane	WENGER Claude- François TAPPOLET Marc FRANCOTTE- CONUS Alix	DEVAUD Daniel
Tribunal tutélaire / **Justice de paix**	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			BARONE Anne-Maire
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise		ROTEN Jean-Nicolas		
Commission de Surveillance des OPF	MARTIN Raphaël	WEYENETH-WUARIN Ariane				
Total : 75 magistrats (dont 4 à mi charge)	**14**	**18**	**17**	**14**	**8**	**4**
100 %	18.67%	24%	22.67%	18.67 %	10.66 %	5.33 %

REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIERE
NON COMPRIS LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS
LES JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS

Situation au 1er janvier 2003

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	Hors parti
COUR DE JUSTICE *suppléants*	FIVAZ Jean-Claude VESELY Vladimir BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET-GROSJEAN Vincent HENZELIN Marc	GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Eric PAPAUX VAN DELDEN Marie-Laure	CHAPPUIS Benoît STICKEL Gilles GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. w PROST Philippe PIRKL Peter	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy	GLOOR Werner	JUVET Philippe	
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond WEBER Pierre-Christian	ZWAHLEN Alain		MANFRINi Chantal			ROTH Robert
Suppléants	BROSSET Didier	HARARI Maurice	BÖHLER Antoine	SCHNEEBERGER Maurice JEANDIN Nicolas			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF *Suppléants*	BELLANGER François	MASCOTTO Claudio	BONARD Yves HOTTELIER Michel	TORELLO Mario-Dominique			
TRIBUNAL DES CONFLITS							PEREGRINA Daniel SCHRENZEL Guy
1ERE INSTANCE et INSTRUCTION *suppléants*	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane BURKHARD Roland SCHASCA Diane	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques FASEL Serge BESSON Brigitte SALAMIN Antoinette		HADDAD François	
TRIBUNAL DE POLICE *assesseurs*		JUON Roman	BURDET HERVE	BRAUN Hélène	BAUNAZ Nicole		
CHAMBRE D'ACCUSATION *Assesseurs*	CHERIX Jean-Paul	PACHOUD Pierre					
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION *Assesseurs suppléants*		JORIMANN Michel SAVOY CHANEL Irène	MARFURT Christiane	GROB Jean BLANC Claude PORTIER ROGER	CHARPIE Véréna	KUNZLER Michèle	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE *Suppléants*	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
Médecins		RIELLE Jean-Charles	SEIGNE Jean-Maurice				
Pédagogues			MATHEZ-ROGUET Marianne			PINGET Madeleine	
Médecins suppléants	HUGUENIN Michel SELLEGER Charles					FIDECARO MAZZONE Lucia	
Pédagogues Suppléants	SORMANI Jean-Jacques RIEDER René	SCHAERER Henri					
TRIBUNAL TUTELAIRE / JUSTICE DE PAIX *suppléants*	GUNTZ Philippe	DE NEEF WEIBEL Viviane	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe				
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPF *suppléants*			HESS Eric	FASEL Serge			
Assesseurs	BROSSET Didier MATHEY Denis	ORSINI Magali	DE RIEDMATTEN Bernard WEHRLI Olivier	CHAVAZ Christian	BUNGENER Pierre	LAMAGAT Marie-Thérèse	
Assesseurs ***suppléants***		GOBET WINIGER Alexandra MASCOTTO Claudio	DE COULON Yves		SOFER Aline		
TOTAL : 97	21	21	23	18	5	6	3
100 %	21.65 %	21.65 %	23.71 %	18.55 %	5.15%	6.19 %	3.1 %

EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 2002

Janvier

01.01.2002 Entrée en fonction de M. Yves JOLIAT, secrétaire-juriste à la Cour de Justice, en qualité de greffier-juriste de juridiction de l'Instruction, en remplacement de Mme Quynh Steiner Schmid, qui le remplace à la Cour de Justice.

Entrée en fonction de Mme Caroline Del GAUDIO SIEGRIST, en qualité de greffière-juriste de juridiction ad intérim au Tribunal administratif, pendant le congé parental et sabbatique de Mme Valérie MONTANI.

14.01.2002 Décès de Me Luc PAYOT, ancien avocat (né le 09.07.1942).

25.01.2002 Adoption par le Grand Conseil de la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire - E 2 10 - (augmentation du nombre de postes de juges au Tribunal de première instance). Entrée en fonction : 22.03.2002.

Février

15.02.2002 Parution dans la FAO de l'élection, à la Commission du barreau, par les avocats inscrits au tableau, soit :

Titulaires : Me Jean-Marie CRETTAZ, Me Michel VALTICOS, Me Philippe NEYROUD;

Suppléants : Me Jean-Charles ROGUET, Me Anne REISER, Me Luc HAFNER.

17.02.2002 Décès de M. Alain DETRAZ, greffier au service de l'assistance juridique, ancien huissier à l'Instruction (né le 08.04.1946).

18.02.2002 Plénum du Tribunal fédéral : M. Paul PERRAUDIN, juge d'instruction, est nommé par le Tribunal fédéral, dès le 01.06.2002, Juge d'instruction fédéral.

21.02.2002 Grand Conseil :

- Election et assermentation de Mme Christiane VEYA, juriste, à la fonction de juge assesseure (représentant les locataires) au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de Mme Marie-Claire GUINAND, démissionnaire dès le 01.02.2002. Serment et entrée en fonction : 22.02.2002.

- Loi modifiant la loi d'application dans le canton de Genève de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (E 3 60).

Mars

22.03.2002 Ordre des avocats : assemblée générale annuelle : élection de Me Alec REYMOND, vice-Bâtonnier, à la fonction de Bâtonnier, en remplacement de Me Pierre DE PREUX (fin du mandat), qui reste membre du Comité. Me Alain LE FORT est élu vice-bâtonnier. Election au Comité : de Mes Dominique BURGER et Doris LEUENBERGER et de Mes Alain BERGER et Jean Cédric MICHEL, en remplacement de Mes Anne REISER, Alain STEHLE et Maurice TURRETTINI. Me Luc ARGAND, ancien Bâtonnier, est remplacé par Me Pierre de PREUX. Me Fabrizio LA SPADA est élu 1er secrétaire du jeune

barreau. La médaille de l'Ordre est remise à Me Jacques COTTIER, ancien bâtonnier, et à Me Claude LACOUR.

Avril

17.04.2002 Conseil d'Etat :

Arrêté proclamant élus tacitement lors des élections judiciaires générales 2002, dès le 01.06.2002, les magistrats judiciaires, à l'exception du Procureur général, des 4 juges assesseurs à la Chambre d'accusation et des 4 juges assesseurs au Tribunal de police, qui seront élus par le peuple le 21.04.2002, vu le nombre de candidats supérieur aux postes à repourvoir.

Il en résultera les changements suivants dès le 01.06.2002 :

Ministère public : M. Bernard BERTOSSA, Procureur général, ne se représente pas (retraite).

- *Substituts* : Mme Yvette NICOLET et M. Yves AESCHLIMANN sont élus Juges d'instruction. M. Patrick CHENAUX, est élu Juge au Tribunal de 1ère Instance.

Cour de cassation : M. Jean-Charles KEMPF ne se représente pas. Il est remplacé par M. Pierre-Christian WEBER qui quitte la Cour de Justice (retraite).

- *Juge suppléant* : Me Jean-Marie CRETTAZ ne se représente pas et est remplacé par Me Maurice HARARI, avocat et ancien magistrat de carrière.

Cour de justice : M. Pierre-Christian WEBER ne se représente pas (retraite); élu à la Cour de Cassation, il est remplacé par M. Jacques DELIEUTRAZ, juge d'instruction.

- *Juge suppléant* : Me Pierre-André MORAND ne se représente pas et est remplacé par Me Marc HENZELIN, avocat.

- Assesseurs à la Chambre d'appel des baux et loyers :

représentant les locataires : 4 juges ne se représentent pas (Mme Yasmin DJABRI et MM. Daniel PERREN, François ZUTTER et Ivo BUETTI); ils sont remplacés par Mme Sabina MASCOTTO et MM. Olivier BINDSCHENDLER, Olivier LUTZ et Alain MAUNOIR.

représentant les milieux immobiliers : M. Pierre SIDLER ne se représente pas et est remplacé par M. Pierre BANNA, actuellement juge assesseur au Tribunal des baux et loyers.

Tribunal administratif : les juges suppléants, Mes Nicolas PEYROT et Philippe de BOCCARD, ne se représentent pas et sont remplacés par Mes François BELLANGER et Michel HOTTELIER, avocats.

Tribunal des conflits : Me Pierre MARTIN-ACHARD, Président, ne se représente pas et est remplacé, comme Président, par Me Daniel PEREGRINA, Président suppléant, qui est remplacé à cette dernière fonction par Me Guy SCHRENZEL.

Tribunal de première instance : Mmes Silvia TOMBESI-MUMENTHALER et Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ n'assumant plus qu'une demi-charge de

magistrate, le poste ainsi vacant est pourvu par M. Patrick CHENAUX, substitut du Procureur général.

- *Juge suppléant* : Me Christian BUONOMO ne se représente pas et est remplacé par Me Antoinette SALAMIN, ancienne magistrat de carrière.

- *Juges assesseurs suppléants au Tribunal de police et à la Chambre d'accusation :* M. Roman JUON n'est plus candidat suppléant, mais l'est comme titulaire au Tribunal de police (élection par le peuple le 21.04.2002). Il est remplacé par Mme Irène SAVOY CHANEL, juge assesseure titulaire au Tribunal de police.

- Juges assesseurs au Tribunal des baux et loyers :

représentant les locataires : Mme Christiane PITTET-SMATI et MM. François DUCOMMUN et Christophe DULEX ne se représentent pas et sont remplacés par MM. Alain GALLET, Bernard GANTY et Jan MAURER.

représentant les milieux immobiliers : MM. Jacques PONCET, Jean-Pierre BESSON, Claude PILET, Jean BORNAND et Enrique ORTIZ ne se représentent pas. M. Pierre BANNA est élu à la Chambre d'appel des baux et loyers. Ces six juges assesseurs sont remplacés par MM. Pierre de FREUDENREICH, Jean-Pierre JANIN, Franco MAURI, Michel PENET, Henry SENGER (ancien juge assesseur à cette fonction et à la Chambre d'appel) et Guillaume ZUBER.

Instruction : M. Paul PERRAUDIN, nommé par le Tribunal fédéral, le 18.02.2002, juge d'instruction fédéral dès le 01.06.2002, ne se représente pas. M. Jacques DELIEUTRAZ est élu à la Cour de justice. Ils sont remplacés par Mme Yvette NICOLET et M. Yves AESCHLIMANN, substituts du Procureur général.

Tribunal de la jeunesse :

- *Juge assesseur pédagogue* : M. Jacques Raymond RUFER ne se représente pas et est remplacé par Mme Madeleine PINGET, suppléante.

- Juge assesseur suppléant pédagogue : Mme Madeleine PINGET, devenue titulaire, est remplacée par M. Henri Marc SCHAERER.

21.04.2002 Election populaire de magistrats pour les fonctions où il y a plus de candidats que de postes à pourvoir : élections judiciaires générales avec entrée en fonction le 01.06.2002.

Procureur général :

Est élu : M. Daniel ZAPPELLI, originaire du canton de Vaud, né le 11.01.1964, radical, ancien substitut du Procureur général du 01.06.1996 au 31.12.2000 et juge au Tribunal de 1ère Instance (Président de la Chambre commerciale) du 01.01.2000 au 31.5.2002), par 38'890 voix contre 38'752 voix (différence de 138 voix après 3 comptages des bulletins de vote !) à M. Jean-Bernard SCHMID, né le 25.12.1952, originaire du Valais, membre de l'Alliance de gauche, ancien juge assesseur représentant les locataires à la Chambre d'appel des baux et loyers du 07.03.1991 au 30.09.1993, greffier-juriste de juridiction de la Cour de Justice du 01.10.1993 au 24.09.1998, substitut du Procureur général du 24.09.1998 au 30.09.2000, Procureur du 01.10.2000 au 31.05.2002, et réélu tacitement à cette fonction dès le 01.06.2002.

Juges assesseurs à la Chambre d'accusation : sont réélus : MM. Jean-Paul CHERIX et Pierre PACHOUD.

Juges assesseurs au Tribunal de police : sont réélus : Mmes Nicole BAUNAZ et Hélène BRAUN, MM. Henri BURDET et M. Romain JUON.

26.04.2002 Grand Conseil :

Loi sur la profession d'avocat : modifications des conditions du stage d'avocat. Règlement d'application du 05.06.2002. En vigueur dès le 01.01.2003.

Mai

05.05.2002 Démission de M. Jean-Pierre RESTELLINI de sa fonction de juge assesseur suppléant (médecin) au Tribunal de la jeunesse, avec effet au 01.07.2002.

08.05.2002 Arrêté du Conseil d'Etat validant l'élection tacite du 21 avril 2002 des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire et l'élection du Procureur général, de 2 juges assesseurs siégeant à la Chambre d'Accusation et de 4 juges assesseur-e-s siégeant au Tribunal de Police.

Arrêté du Conseil d'Etat validant l'élection tacite des juges et assesseurs à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites (entrée en fonction : 01.12.2002) soit :

M. Raphaël MARTIN, ancien directeur des affaires juridiques de la Chancellerie d'Etat, juge;
Me Ariane WEYENETH–WUARIN, ancienne juge suppléante à la Cour de justice, juge;
Me Serge FASEL, juge suppléant;
Me Eric HESS, juge suppléant;
Me Didier BROSSET, juge assesseur;
Me Pierre BUNGENER, juge assesseur;
M. Christian CHAVAZ, juge assesseur;
Mme Marie-Thérèse LAMANGAT, juge assesseure;
Me Denis MATHEY juge assesseur;
Mme Magali ORSINI, juge assesseure;
M. Bernard de RIEDMATTEN juge assesseur;
M. Olivier WEHRLI, juge assesseur;
M. Yves de COULON, juge assesseur suppléant;
Me Alexandra GOBET WINIGER, juge assesseure suppléante;
Me Claudio MASCOTTO, juge assesseur suppléante;
Mme Aline SOFER, juge assesseure suppléante.

Arrêté du Conseil d'Etat validant la nomination de deux fonctionnaires, à savoir, Mmes Julia FUENTES, greffière de juridiction adjointe de la Cour de justice, et Rita OBERSON, greffière préposée à l'Assistance juridique, représentant le personnel du Pouvoir judiciaire à la Commission de gestion.

12.05.2002 Décès de Me Marco Jacques BRUSCHWEILER, avocat (né le 26.11.1953).

13.05.2002 Approbation par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire du rapport de la 2ème enquête de satisfaction, menée en octobre-novembre 2001 auprès des utilisateurs et utilisatrices du Palais de justice de Genève (1ère partie : les avocat-e-s et les notaires; 2ème partie : les justiciables).

Décision de la Commission de gestion validant les nominations, par les plénums des juges de la Cour de justice et de la Cour de cassation, des président-e-s et vice-président-e-s, dès le 01.06.2002, soit :

Pour la Cour de justice :

- l'élection de Mme Martine HEYER, en qualité de Présidente de la Cour de justice et de Mme Laura JACQUEMOUD-ROSSARI, en qualité de vice-Présidente.

Pour la Cour de cassation :

- l'élection de Me Raymond COURVOISIER, en qualité de Président de la Cour de cassation et de Mme Chantal MANFRINI, en qualité de vice-Présidente.

23.05.2002 Cérémonie à l'occasion du départ de M. Bernard BERTOSSA, Procureur Général du 01.06.1990 au 31.05.2002, ancien juge suppléant au Tribunal de 1ère Instance et à l'Instruction (du 19.02.1971 au 31.05.1972), ancien juge au Tribunal de 1ère Instance (du 01.06.1972 au 31.05.1990, président du 08.10.1981 au 07.10.1983), dans les "Pas-perdus" du bâtiment G. Lors de cet apéritif, Monsieur le juge français Renaud VAN RUYMBEKE a retracé avec émotion sa rencontre avec Bernard BERTOSSA, lors de "l'Appel de Genève".

31.05.2002 Cérémonie à la Cathédrale Saint-Pierre : Assermentation des 206 magistrats du Pouvoir judiciaire, lors d'une séance extraordinaire du Grand Conseil, suivie d'un vin d'honneur offert à la population genevoise dans les cours du Palais de justice.

Juin

01.06.2002 Participation des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire à la journée d'ouverture des fêtes du 400ème anniversaire de l'Escalade.

01.06.2002 Mmes Silvia TOMBESI MUMENTHALER et Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, juges au Tribunal de 1ère instance, assument toutes deux un poste à demi-charge.

10.06.2002 Décision de la Commission de gestion validant les nominations, par le collège des juges d'instruction, dès le 01.06.2002, soit :

- l'élection de M. Stéphane ESPOSITO, en qualité de Président du collège des juges d'instruction et de M. Michel GRABER, en qualité de vice-Président.

27.06.2002 Grand Conseil :

Election et assermentation de M. Jean REYMOND, substitut du Procureur général, à la fonction de juge au Tribunal de 1ère instance, en remplacement de M. Daniel ZAPPELLI, élu Procureur général. Entrée en fonction : 01.09.2002.

Septembre

09.09.2002 Démission de Mme Ariane WEYENETH de sa fonction de juge suppléante à la Cour de Justice, avec effet au 30.09.2002.

19.09.2002 Grand Conseil :

Election et assermentation de Mme Brigitte MONTI, greffière-juriste de juridiction de la Cour de Justice, en qualité de substitute du Procureur

général, en remplacement de M. Jean REYMOND, élu juge au Tribunal de Première Instance. Entrée en fonction immédiate.

Election et assermentation de Mme Lucia FIDECARO MAZZONE, juge assesseure suppléante (médecin) au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de M. Jean-Pierre RESTELLINI, démissionnaire. Entrée en fonction immédiate.

Octobre

01.10.2002 Entrée en fonction de M. Joël SCHWARZENTRUB en qualité de greffier-juriste de juridiction à la Cour de Justice, en remplacement de Mme Brigitte MONTI, élue substitute du Procureur Général.

05.10.2002 Deuxième édition d'une journée "Portes ouvertes du Palais". Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès de la population genevoise.

21.10.2002 Décès de Me Jean-Claude JACQUEMOUD (né le 13.03.1914), ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats (1961-1962) et ancien juge et Président de la Cour de Cassation (20.06.1969 au 31.05.1981).

24.10.2002 Grand Conseil :

Assermentation de Mme Ariane WEYENETH, juge à la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites. Entrée en fonction : 01.12.2002.

Election et assermentation de Mme Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN, juge suppléante à la Cour de Justice en remplacement de Mme Ariane WEYENETH. Entrée en fonction immédiate.

Novembre

14.11.2002 Association des magistrats : Assemblée générale annuelle : Election de M. Pierre MARQUIS, juge au Tribunal de 1ère instance, comme membre du comité (déjà membre du 20.11.1987 au 23.11.90 et du 24.11.1995 au 15.11.1996), en remplacement de M. Daniel ZAPPELLI, démissionnaire en raison de sa nouvelle fonction de Procureur général.

Décembre

01.12.2002 Entrée en fonction des membres de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

Décès de Me Renato Joseph Antoine LORIOL, avocat (né le 19.11.1956).

11.12.2002 Election par l'Assemblée fédérale de M. François CHAIX en qualité de juge suppléant au Tribunal fédéral.

23.12.2002 Décès de M. Enrico Marino (Henri) SCAGLIOLA (né le 10.03.1907), huissier judiciaire honoraire.

31.12.2002 Décès de Me Michel WOODTLI, ancien avocat (en 1947).

* * *